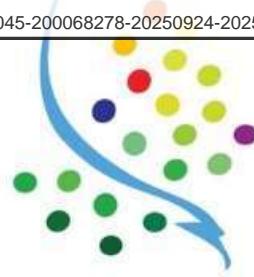


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **BERRY LOIRE PUISAYE**



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

LE TERRITOIRE



Notre territoire :

20 communes

17 525 habitants

LES COMPETENCES

Des compétences d'intérêt communautaire

- Aménagement de l'espace
- Développement économique et touristique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Accueil des Gens du voyage
- Ordure ménagères
- Environnement
- Logement et cadre de vie / politique de la Ville
- Voirie
- Equipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Espace de services publics
- Assainissement collectif et non collectif
- Culture
- Participation au maintien des services publics en milieu rural
- Transports
- Fourrière animale
- Aménagement numérique du territoire
- Contribution au SDIS

La communauté de communes Berry Loire Puisaye a été créée le 1^{er} janvier 2017.

Elle est issue de la fusion de deux communautés de communes, celles des anciens cantons de **Briare** et de **Châtillon-sur-Loire**.

Elle s'est également substituée au Syndicat d'aménagement rural du Berry et de la Puisaye du Loiret » (**SARBPL**) dans toutes ses compétences : opération programmée d'amélioration de l'habitat et gestion du relais d'assistants maternels.

Michel LECHAUVE (élu Président le 30/09/2024)

Rapporteur de la commission « Voirie, assainissement, GEMAPI, eau »

Emmanuel RAT (Président jusqu'au 18/09/2024)

Hervé JACQUIER

1^{er} Vice-président

Rapporteur de la commission « Aménagement, mobilité, environnement, urbanisme »

Pierre-François BOUGUET

2^{ème} Vice-président

Rapporteur de la commission, « Aire d'accueil des gens du voyage, centre aquatique, relations avec la ville centre »

Valérie VICHERAT

3^{ème} Vice-Présidente

Rapporteur de la commission « Tourisme, communication »

Nathalie DONY

4^{ème} Vice-Présidente

Rapporteur des commissions « Finances » et « Culture »

Gérard GALFANO

5^{ème} Vice-Président

Rapporteur de la commission « Travaux, bâtiments, accessibilité »

Catherine BOURGOIN

6^{ème} Vice-Présidente

Rapporteur de la commission « Affaires sociales »

Michel CHAILLOU

7^{ème} Vice-Président

Rapporteur de la commission « Développement économique »

Les commissions sont composées d'élus communautaires et municipaux.

Certaines commissions disposent de groupes de travail thématiques.

La gouvernance a été recomposée lors de la réunion du 30 septembre 2024 suite à la démission du Président Emmanuel RAT.

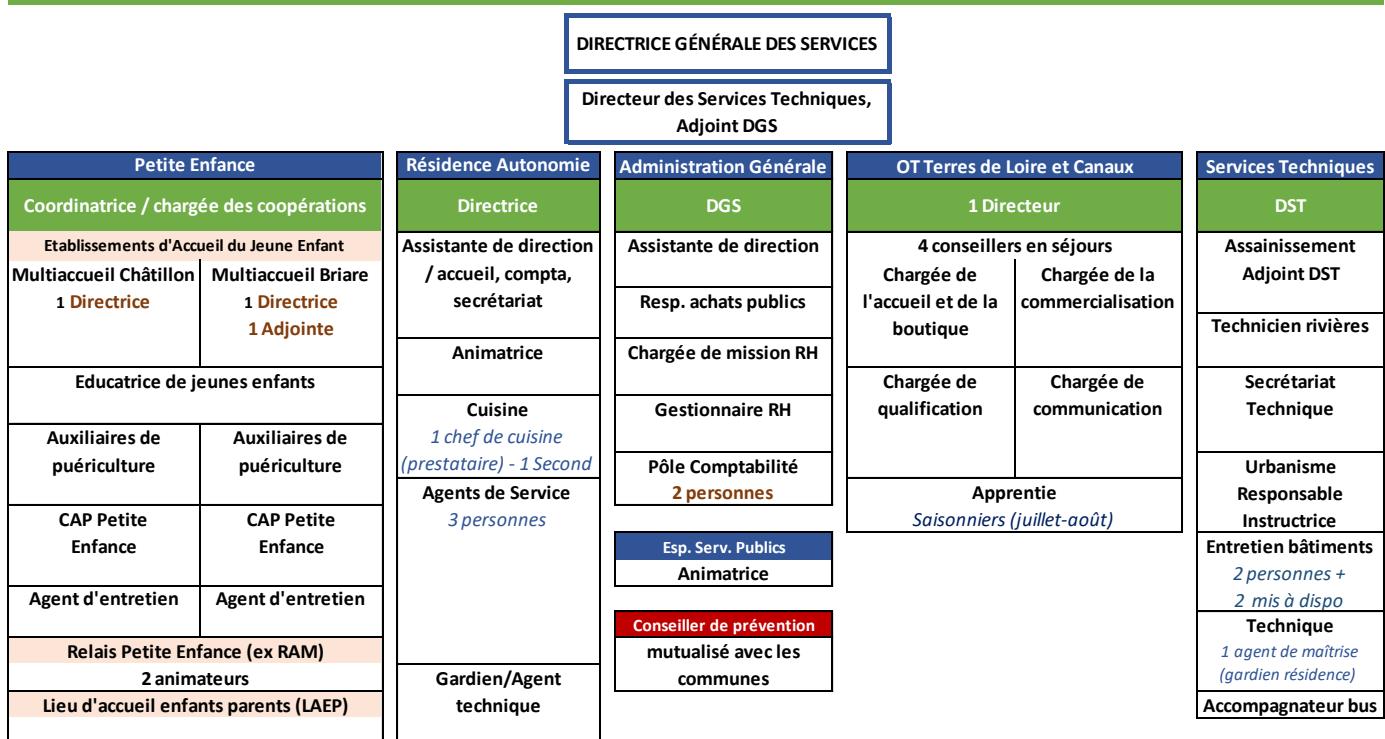
Au 31 décembre 2024, la communauté de communes Berry Loire Puisaye est administrée par un conseil communautaire de 41 sièges.

COMMUNES	DELEGUES
ADON	PARMISARI Christine (Titulaire)
	PALLUAU Claudine (Suppléant)
AUTRY-LE-CHATEL	NOËL Jeremy (Titulaire)
	BELLET Gilles (Suppléant)
BATLLY-EN-PUISAYE	POULAIN Hubert (Titulaire)
	LETOURNEAU Julie (Suppléant)
BEAULIEU-SUR-LOIRE	DESCHAMPS Céline (Titulaire)
	HECQUET Jacky (Titulaire)
	JACQUIER Hervé (Titulaire)
BONNY-SUR-LOIRE	CHAUVE Michel (Titulaire)
	LECHAUVE Michel (Titulaire)
	POULAIN Véronique (Titulaire)
	SERRANO Christiane (Titulaire)
BRETEAU	THIEBAUT René (Titulaire)
	CLOISEAU Frédéric (Suppléant)
BRIARE	BOUGUET Pierre-François (Titulaire)
	BOURGOIN Evelyne (Titulaire)
	CHARMETANT Alain (Titulaire)
	GAGNEPAIN Patrice (Titulaire)
	GARDINIER Frédéric (Titulaire)
	GIRAULT Dominique (Titulaire)
	LAURENT Jacqueline (Titulaire)
	LHOSTE Laurent (Titulaire)
	NIANG Kine (Titulaire)
	SIGNORET Edwige (Titulaire)
CERNOY-EN-BERRY	BRAGUE Alexandre (Titulaire)
	MELLET Christian (Suppléant)
CHAMPOULET	LAHOUSSE Fabrice (Titulaire)
	GUILLOTIN Denis (Suppléant)
CHATILLON-SUR-LOIRE	BOURGOIN Catherine (Titulaire)
	FORTIN Annie (Titulaire)
	GALFANO Gérard (Titulaire)
	GAUGUE Daniel (Titulaire)
	GITTON Vincent (Titulaire)
	LETONNELIER Catherine (Titulaire)
DAMMARIE-EN-PUISAYE	DONY Nathalie (Titulaire)
	LALOUE Boris (Suppléant)

ESCRIGNELLES	HOUDMON Didier (Titulaire)
	FEUILLETTE Aurélia (Suppléant)
FAVERELLES	EUGENE Jacques (Titulaire)
	LETEUR Manuel (Suppléant)
FEINS-EN-GATINAIS	BODIER Pierre (Titulaire)
	DOUBRE Jean-Luc (Suppléant)
LA BUSSIERE	GEOFFRENET Dominique (Titulaire)
	DESBOIS Patrick (Suppléant)
OUSSON-SUR-LOIRE	CROISSANT Didier (Titulaire)
	BOURY Marie-Christine (Suppléante)
OUZOUER-SUR-TREZEE	CAILLAUT Valérie (Titulaire)
	GERVAIS Denis (Titulaire)
PIERREFITTE-ES-BOIS	RUZZA Audrey (Titulaire)
	MOREAU Alain (Suppléant)
SAINTT FIRMIN-SUR-LOIRE	BLOUET Sylvie (Titulaire)
	MENEAU Sylvie (Suppléant)
THOU	LECHAUVE Blandine (Titulaire)
	BORNE Michel (Suppléant)

LES SERVICES

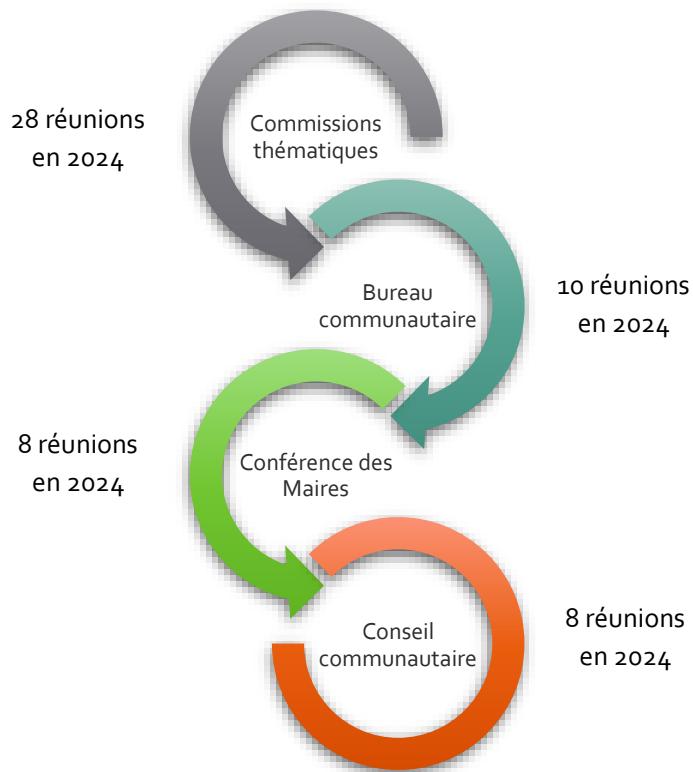
ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUTAIRES



LE SECRETARIAT GENERAL

Missions : accompagner les travaux des instances d'élus dans le respect du pacte de gouvernance

REUNIONS DES INSTANCES



En raison des travaux du siège communautaire à partir de septembre 2024, les réunions du conseil se sont tenues dans différentes communes.

ACTES ADMINISTRATIFS

Les actes administratifs sont consultables au siège communautaire et publiés sur le site internet.

Les procès-verbaux des séances de conseil communautaire sont mis en ligne après approbation lors de la séance suivante.

Délibérations du conseil

- 217 délibérations votées en 2024

Décisions du Président par délégation du conseil

- 58 décisions en 2024

Arrêtés du Président

- 40 arrêtés réglementaires
- 259 arrêtés du personnel

Nombre de délibérations



Missions : accompagner au quotidien les agents du service public

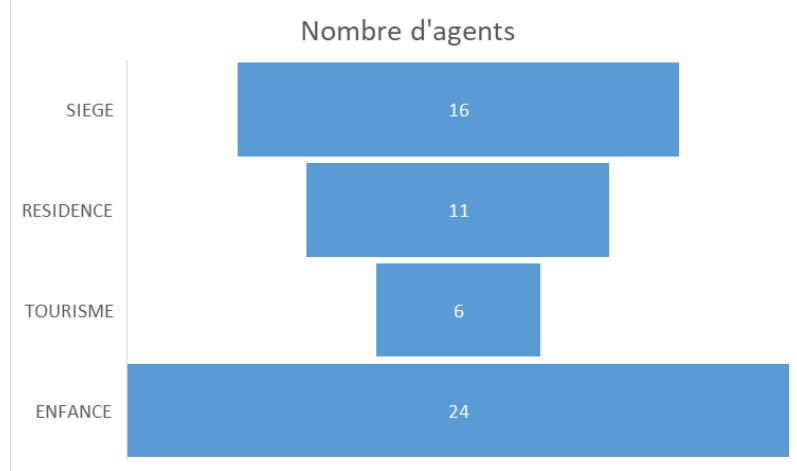
Les agents de la communauté de communes, au nombre de **56** au **31/12/2024** (y compris les temporaires, remplaçants, etc.) sont répartis en 4 services :

Siège communautaire : 16 agents (15 équivalents temps-plein)

Résidence autonomie : 10 agents (9,2 ETP) + 1 dispo

Office de tourisme : 5 agents (5 ETP) + 1 apprentie

Petite enfance : 23 agents (22,2 ETP) + 1 apprentie



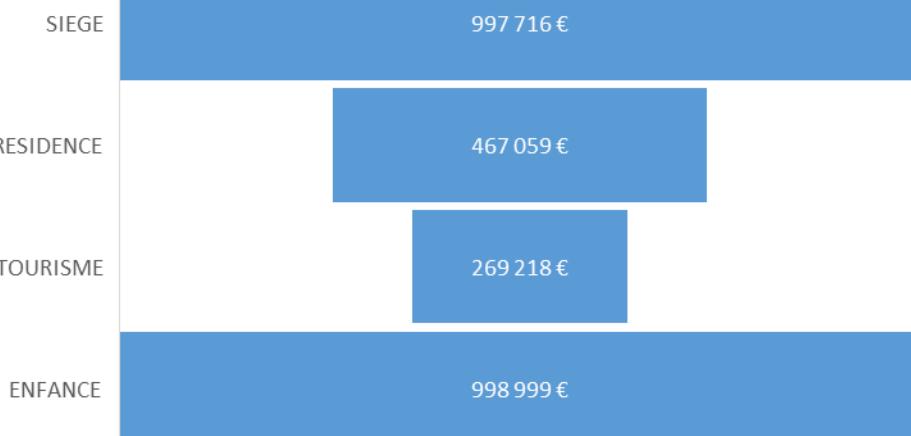
L'ACTIVITE DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES

- L'établissement des paies (traitements, indemnités, etc.)
- Le suivi des carrières des agents communautaires (avancements, positions statutaires, etc.)
- La gestion des absences (congés, maladie, etc.)
- L'accompagnement individuel (aide sociale, retraite, etc.)

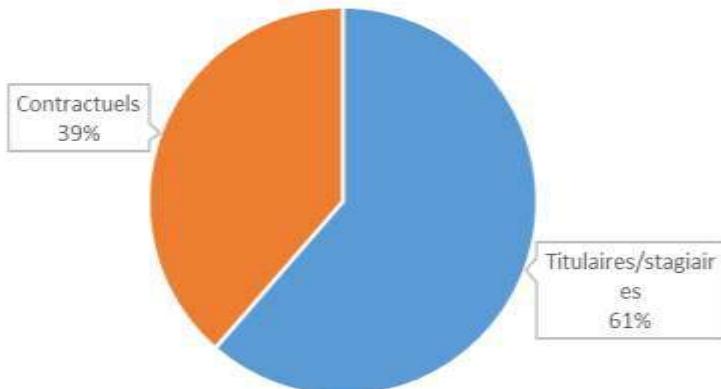
778 bulletins de paie
65 contrats et 278 arrêtés
Mouvements : 27 arrivées
(dont remplacements ponctuels) et 6 départs

- La communication interne (bulletin d'information, communiqués internes via le logiciel EURECIA, etc.)
- L'élaboration de bilans annuels (rapport social unique, bilans pour le CST, etc.)
- L'appui à la direction pour le management des équipes (préparation des entretiens d'évaluation, réunions de service, etc.)
- La participation à des instances (CST, etc.)

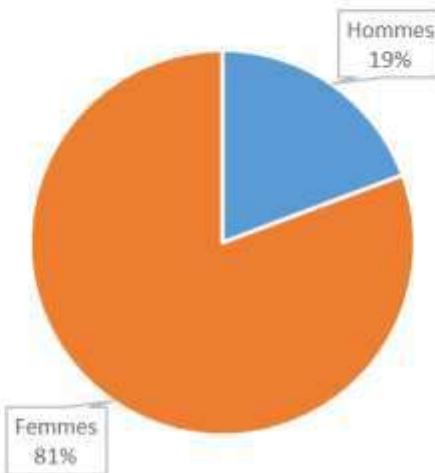
Masse salariale



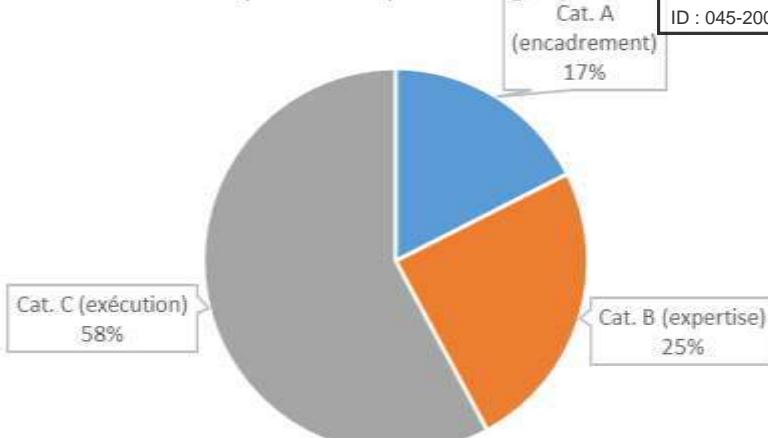
Statut



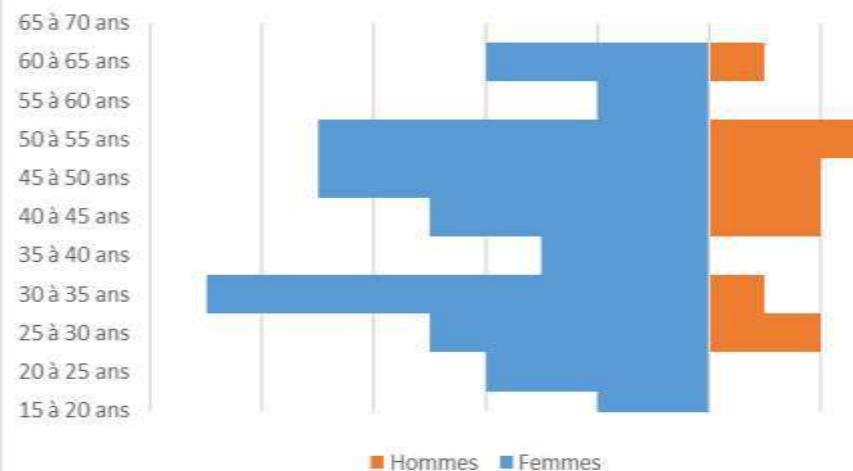
Répartition par genre



Répartition par catégorie



Pyramide des âges



Les temps forts en 2024

Qualité de vie au travail :

- Réalisation d'une analyse des risques psycho-sociaux avec le cabinet GAERIS
- Mise en place des accès à la plateforme Qualicare (dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement ou agissements sexistes)

Prévention

- Réalisation d'études de postes
- Proposition d'actions de sensibilisation aux addictions
- Mise en place d'un service prévention mutualisé avec les communes
- Mise en place d'une charte informatique et charte sur l'utilisation des réseaux sociaux

- Accompagnement de deux apprenties
- Accompagnement d'un agent en VAE (validation des acquis de l'expérience)
- Accompagnement de plusieurs agents en préparation de concours et examens
- Organisation de la formation des membres du CST en « intra » avec le CNFPT
- Organisation de formations de « Sauveteur secouriste du travail » (SST) mutualisées avec les communes

Communication interne

- Déploiement de la communication interne à l'aide d'un logiciel (Eurécia)
- Réalisation de bulletins d'information du personnel
- Réalisation de procédures (recrutements, demandes de formation, etc.)

LE DIALOGUE SOCIAL



Le **comité social territorial** est une instance paritaire composée de 5 représentants des élus et de 5 représentants du personnel. Il débat et donne son avis sur la politique en matière de ressources humaines, l'organisation du travail, les conditions de travail, etc.

Le CST s'est réuni 3 fois en 2024 et a étudié 16 dossiers.

Tous les avis du CST ont été rendus à l'unanimité.

Le CST a validé les dossiers suivants en 2024 :

- Rapport social unique
- Lettre de cadrage du conseiller de prévention
- Adhésion au dispositif de signalement du centre de gestion du Loiret
- Prime « pouvoir d'achat » au taux maximum pour tous les agents éligibles
- Convention de mutualisation du service prévention
- Conventions de mise à disposition des services techniques avec plusieurs communes
- Etude sur les risques psycho-sociaux, mise en place d'un programme d'action portant notamment sur l'harmonisation des pratiques managériales
- Adaptation des conditions de travail durant le chantier du siège communautaire
- Charte sur l'utilisation des moyens informatiques et la cyber sécurité
- Charte sur l'utilisation des réseaux sociaux
- Convention de mise à disposition du service rivières avec la C.C. Giennoises

Le CST a également débattu sur différents sujets (régime indemnitaire, temps de travail...) et formulé plusieurs demandes qui sont à l'étude.



Chaque année, les données relatives au personnel communautaire sont recensées dans le rapport social unique (RSU) qui est consultable au siège de la communauté de communes ou en ligne sur le site internet www.cc-berryloirepuisaye.fr

LE CONSEILLER DE PREVENTION MUTUALISE



Le service prévention a été créé en 2024 avec le recrutement d'un conseiller de prévention.

Par délibération du 23 juillet 2024, il a été décidé la gratuité de la mise à disposition du conseiller de prévention auprès des communes qui ne disposent pas d'un assistant ni d'un conseiller de prévention.

En 2024, des conventions ont été signées avec 8 communes.

LES ACTIONS DE PREVENTION

Au sein des **services de la communauté de communes**, les actions suivantes ont été réalisées :

- ✓ Acquisition d'un logiciel pour l'élaboration des documents uniques
- ✓ Mise en place d'une procédure « accueil sécurité » pour chaque recrutement
- ✓ Mise en place du lavage des surfaces « zéro produit chimique »
- ✓ Participation à l'organisation de formations
- ✓ Evaluation des risques dans les services (petite enfance, rivières, résidence...)
- ✓ Actions de sensibilisation auprès des agents (port des EPI, ...)
- ✓ Recommandations pour l'aménagement des locaux (extension du siège communautaire, etc.)
- ✓ Qualité de vie au travail et risques psycho-sociaux : participation à l'étude sur les risques psycho-sociaux réalisée par le cabinet GAERIS
- ✓ Conventionnement avec l'ACFI (agent chargé des fonctions d'inspection) du centre de gestion départemental pour un démarrage en 2025

Les **communes** ont bénéficié des actions suivantes :

- ✓ Aide à la mise en place et à la mise à jour du document unique
- ✓ Actions de sensibilisation des élus et des agents sur les obligations réglementaires en matière de prévention, réalisée en partenariat avec la Mutuelle Nationale Territoriale
- ✓ Conseils en matière de documents réglementaires, fiches techniques, etc.
- ✓ Actions de prévention auprès des agents (port des EPI, ...)
- ✓ Formations mutualisées (Sauveteur secouriste du travail)
- ✓ Accompagnement de l'ACFI (agent chargé des fonctions d'inspection) pour les communes qui ont signé une convention avec le centre de gestion pour cette mission



Le service gère 11 budgets : le budget principal (10,5 millions d'euros) et 10 annexes.

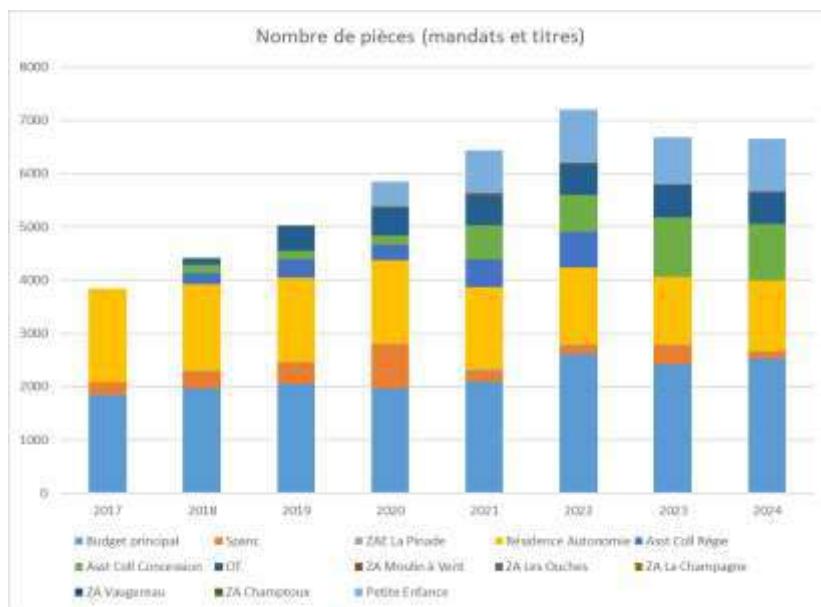
Les missions du service

- La préparation des budgets (1 budget principal et 10 budgets annexes)
 - L'exécution des dépenses (mandats) et recettes (titres)
 - La tenue de l'inventaire (actif), les amortissements
 - Le suivi de la trésorerie et de la dette
 - Les déclarations de TVA/FCTVA
 - Le suivi des réquies de recettes et d'avances et de la facturation des services

Le service finances est composé de 2,5 équivalents temps plein.

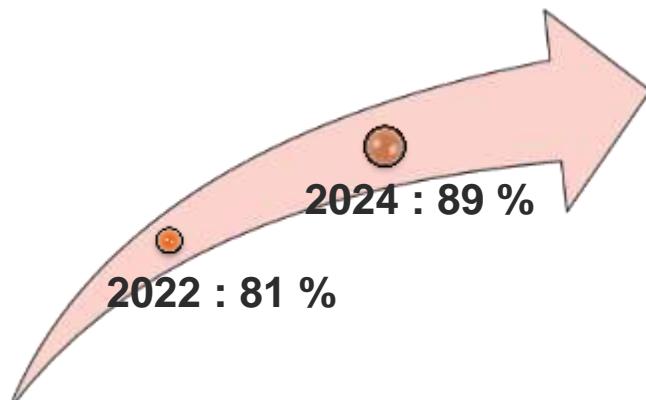
L'activité du service finances

En 2024, le service finances a traité **4 466 mandats** (dépenses) et **2 188 titres** (recettes).



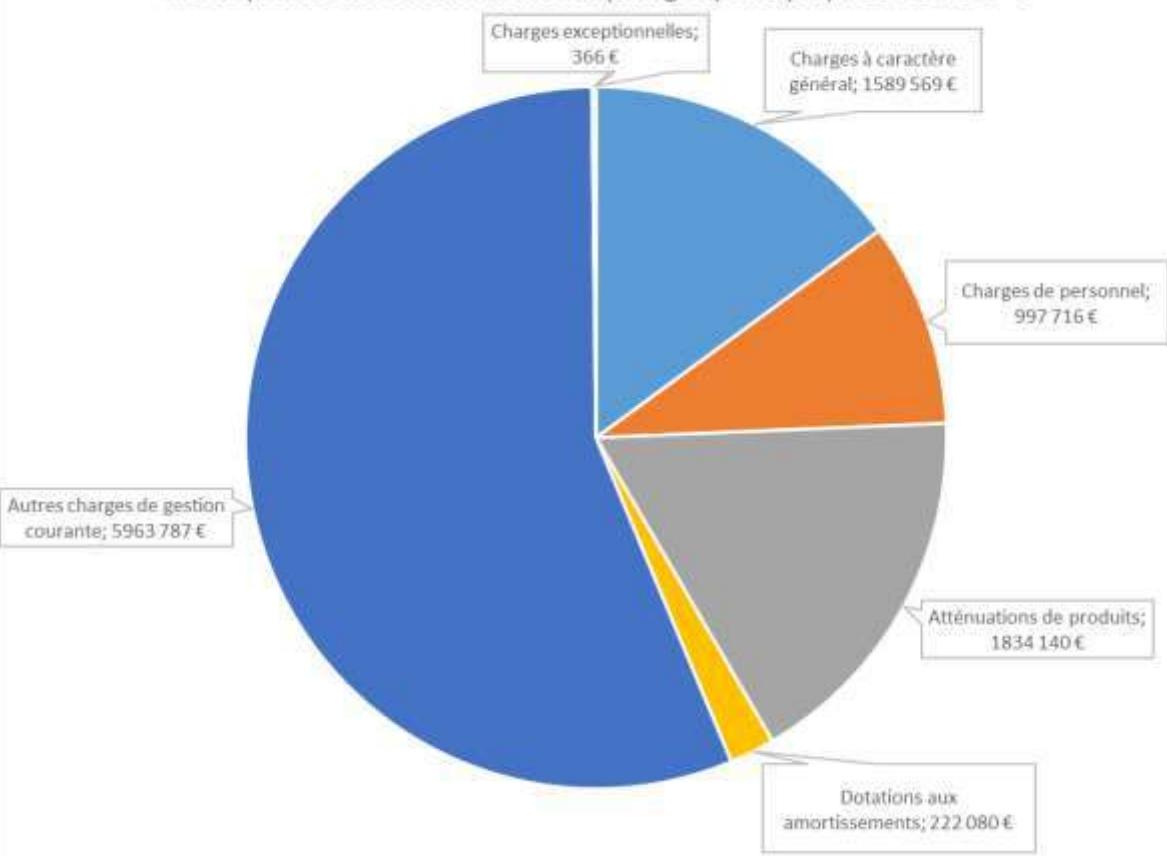
Les temps forts en 2024

- Intégration de **critères environnementaux** « budget vert »
 - Préparation du passage au **Compte Financier Unique** pour 2025
 - Préparation d'un **nouveau budget** (GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
 - **Clôture du budget** de la zone d'activités économiques de la Champagne à Bonny-sur-Loire (zone entièrement commercialisée)
 - **Formations** internes suite à un départ en retraite et un recrutement

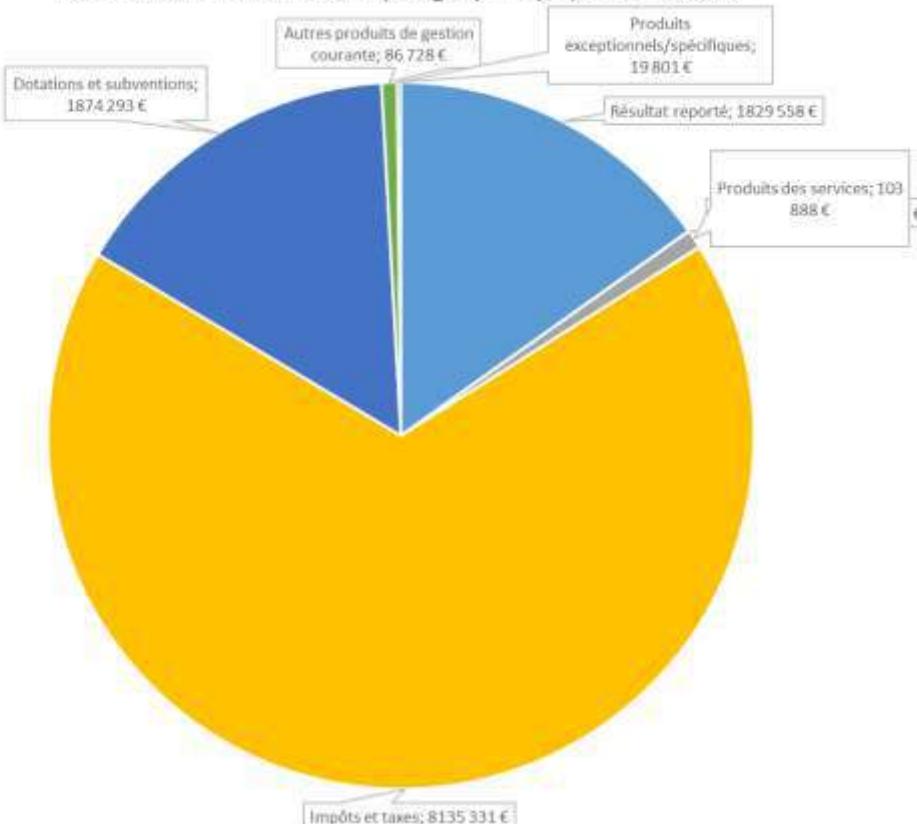


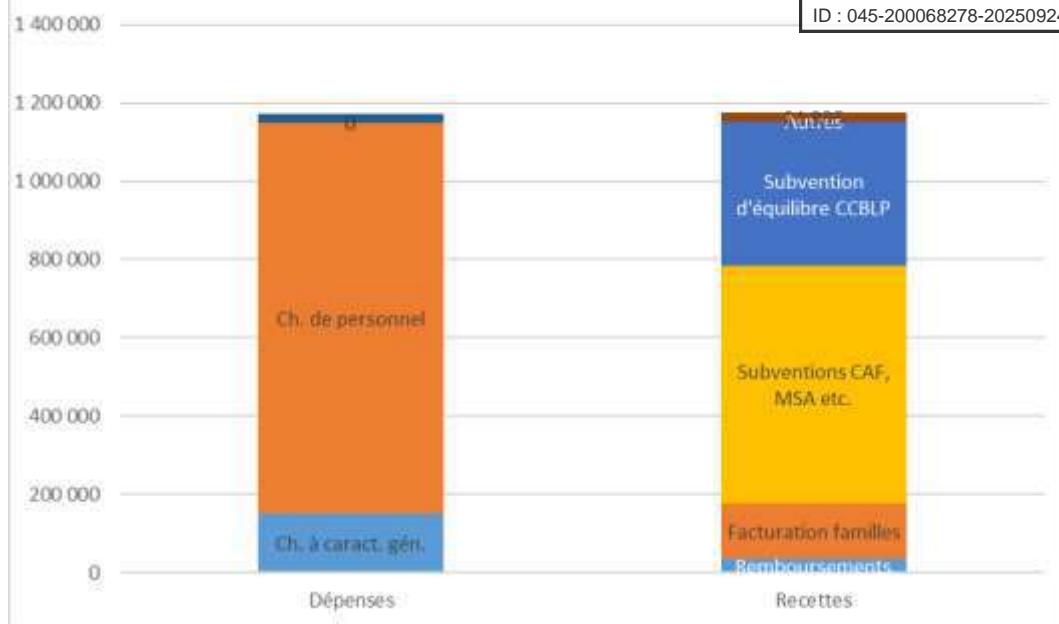
Un indice de pilotage comptable en hausse

Les dépenses de fonctionnement (budget principal) : 10 627 143 €

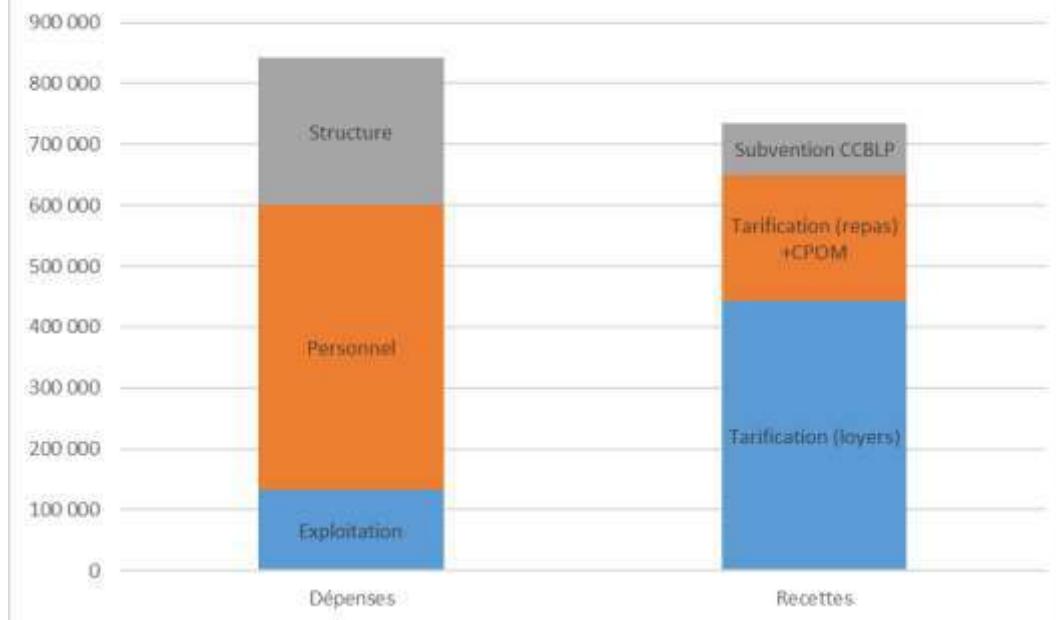


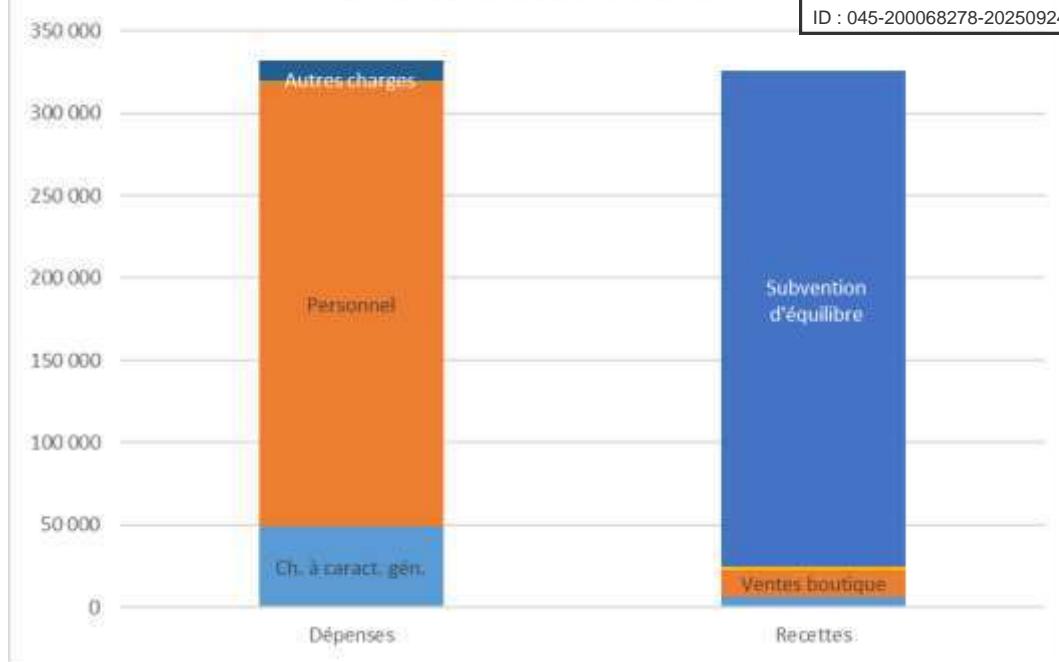
Recettes de fonctionnement (budget principal) : 12 049 599 €



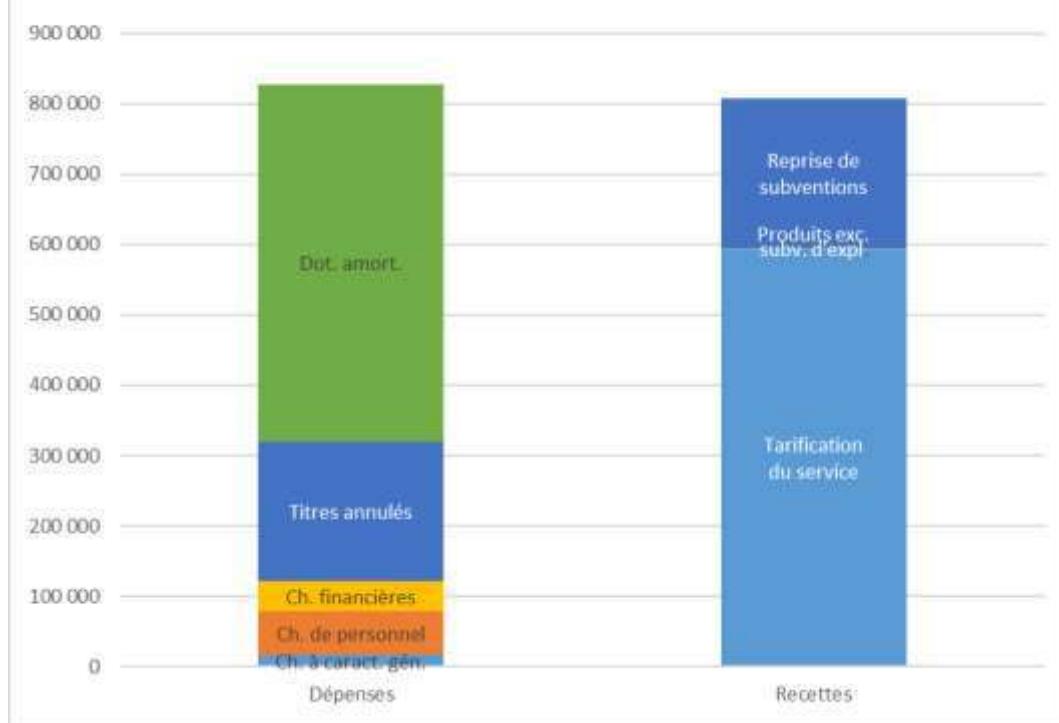


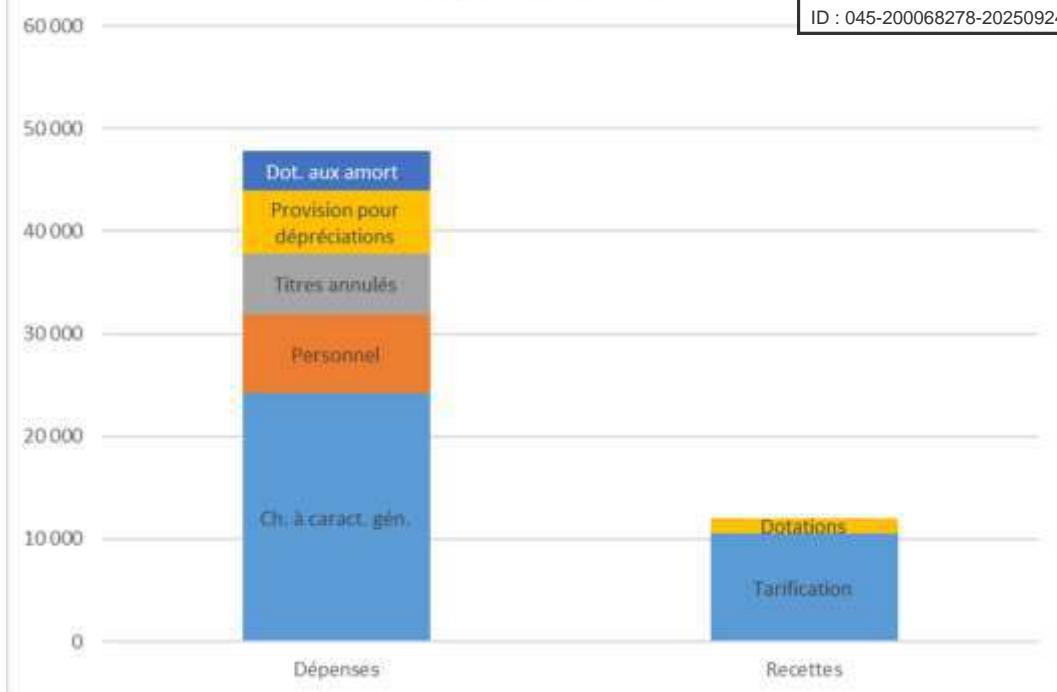
Résidence autonomie - CFU 2024





Assainissement collectif - CFU 2024





SPANC : Service public d'assainissement non collectif

Les autres budgets correspondent aux zones d'activités, ils servent à retracer le coût de la production des terrains viabilisés et en recettes la commercialisation des terrains.

**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE**

Les informations financières sur le budget principal et les budgets annexes sont retracées chaque année dans un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) consultable à la communauté de communes et mis en ligne sur le site internet.

LES ACHATS PUBLICS

Missions : pilotage des achats de la communauté de communes

Préparation et exécution des marchés publics

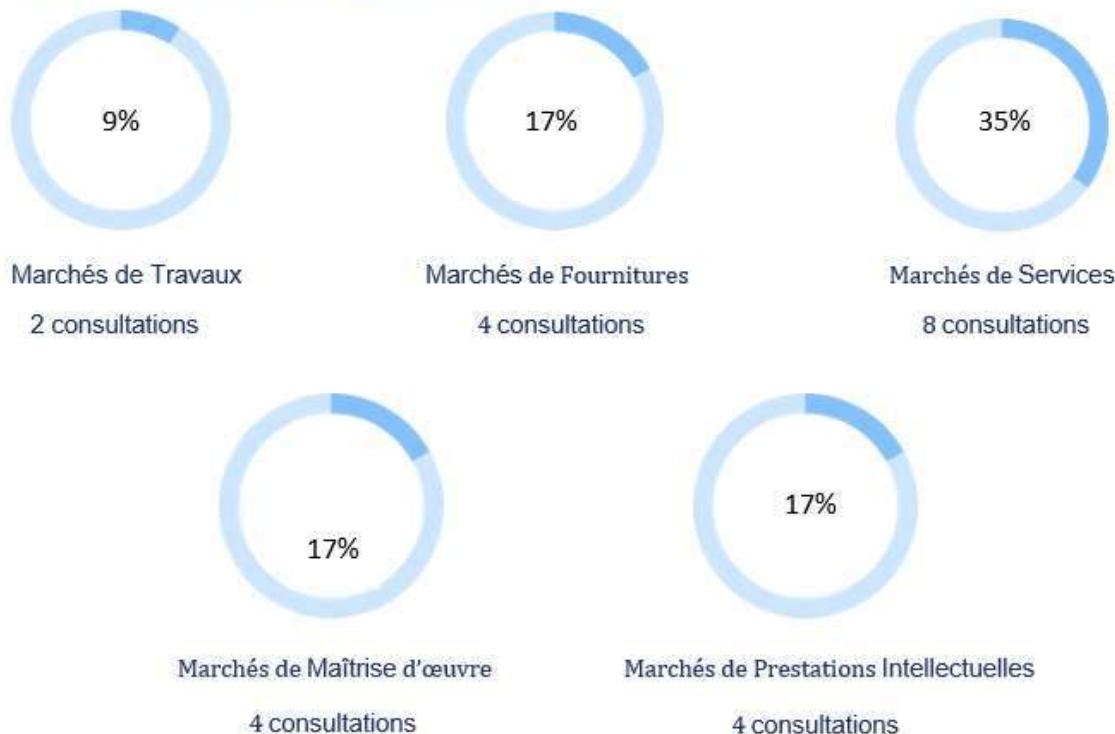
Le service achat public de la CCBLP gère une grande diversité de consultations, contribuant au développement des infrastructures et services du territoire.

Le service, créé en 2022, est composé d'une personne (1 ETP).

Les temps forts en 2024

Une année marquée par 23 consultations lancées et notifiées, couvrant divers domaines d'activité pour la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et ses établissements. Grâce à l'acquisition d'un logiciel d'élaboration et de suivi des marchés publics, le service a su se moderniser tout en sécurisant les procédures d'appels d'offres.

Vue d'Ensemble des Consultations



Projets Phares

✓ Résidence Autonomie de Beaulieu-sur-Loire

Un projet majeur ayant nécessité plusieurs consultations : études préalable, programmation, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, bureaux d'études techniques, ...

✓ Travaux d'extension du siège communautaire

✓ Pont de Saint Aubin à Ouzouer-sur-Trézée



Fournitures et services

- Renégociation des marchés d'assurances
- Renouvellement de la gestion de l'aire d'accueil
- Services de restauration (petite enfance et résidence autonomie)



Travaux

- Travaux de restauration des milieux aquatiques
- Réhabilitation de réseaux d'assainissement collectif et station d'épuration



Prestations intellectuelles

- Etudes pour la construction d'une résidence autonomie
- Etudes géotechniques (réhabilitation d'un pont, résidence autonomie)
- Etudes de faisabilité (géothermie pour la résidence autonomie)
- Etude de faisabilité (projet de sauvegarde du patrimoine de mise en tourisme des bords de Loire et Canaux)
- Etude de potentialité d'expansion des crues de l'Ethelin



Maîtrise d'oeuvre

- Concours d'architecture (résidence autonomie)
- Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation d'un pont



Concessions de services publics

- Centre aquatique
- Assainissement collectif

23

consultations

5

catégories de marchés

4

projets structurants

Missions :

l'information des usagers à propos des actions de la communauté de communes ainsi que la communication interne

LES PUBLICATIONS EN 2024

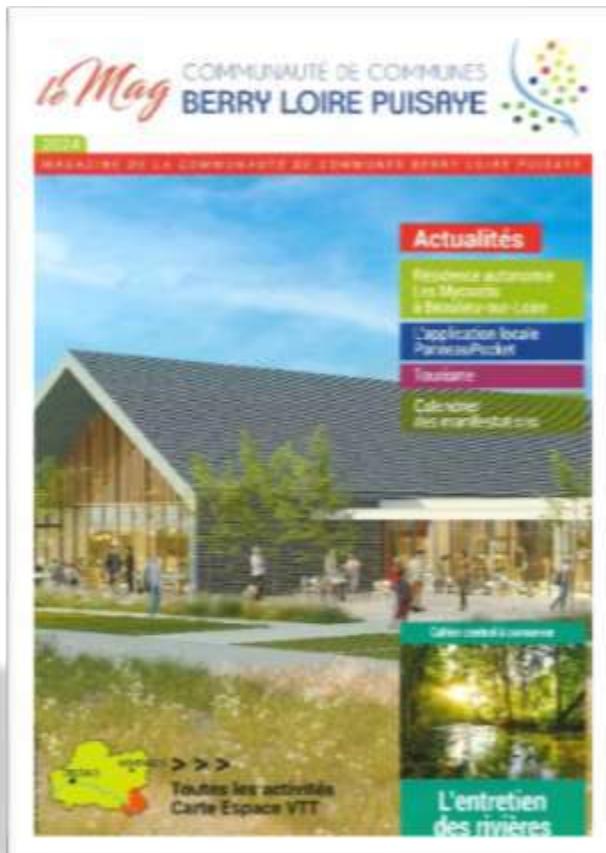
LE MAGAZINE ANNUEL

Le magazine de la communauté de communes est distribué dans les boîtes à lettres des administrés du territoire (environ 9 000).

Il a pour objectif de présenter la communauté de communes aux usagers ainsi que les services qui sont à leur disposition et enfin, d'évoquer les actions entreprises au cours de l'année ainsi que les projets à venir.

Un cahier détachable a été ajouté en 2024 concernant l'entretien des rivières.

Coût global en 2024 : 6 210,89 € H.T.



LES AGENDAS CULTURELS SEMESTRIELS

2 publications par an afin de promouvoir les animations culturelles du territoire ainsi que les lieux culturels.

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 045-200068278-20250924-2025150D-DE

Berger Levrault



LES DIFFERENTS SUPPORTS DE COMMUNICATION

Les publications sur les réseaux sociaux se font dans le respect d'une charte validée par le comité social territorial en 2024

LE SITE INTERNET

Le site internet est mis à jour de façon hebdomadaire, voire quotidienne en fonction de l'actualité : www.cc-berryloirepuisaye.fr

LA PAGE FACEBOOK

Publication quotidienne sur la page Facebook de la communauté de communes.

AUTRES RESEAUX SOCIAUX

La communauté de communes est également présente sur Instagram et Tik Tok (office de tourisme) ainsi que LinkedIn pour la promotion de ses offres d'emploi.

L'APPLICATION PANNEAU POCKET

La communauté de communes prend en charge le coût de cette application pour l'ensemble des communes du territoire. Elle y publie régulièrement ses informations

LA PRESSE LOCALE

La communauté de communes communique régulièrement à la presse locale les informations (ordre du jour du prochain conseil, manifestations diverses).

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

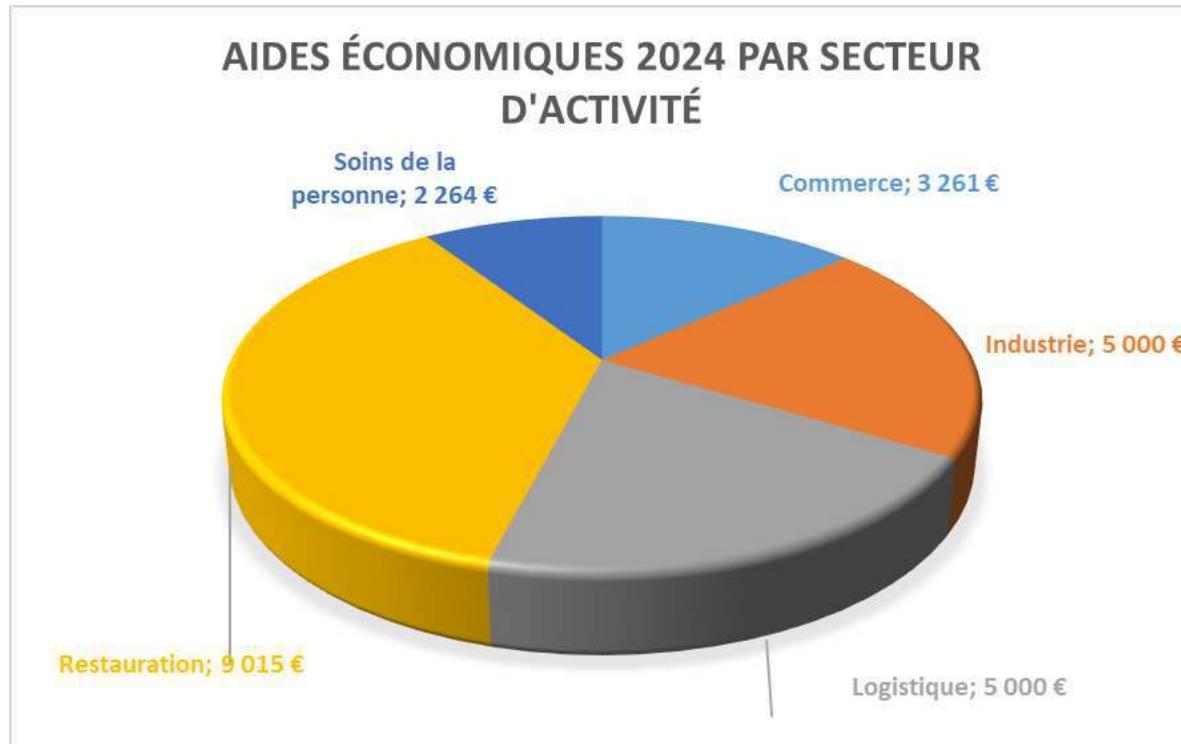
LES AIDES AUX ENTREPRISES

Objectifs : accompagnement de l'économie du quotidien dans le cadre de la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes

La communauté de communes contribue au fonds « CAP économie de proximité » en partenariat avec la région Centre-Val de Loire.

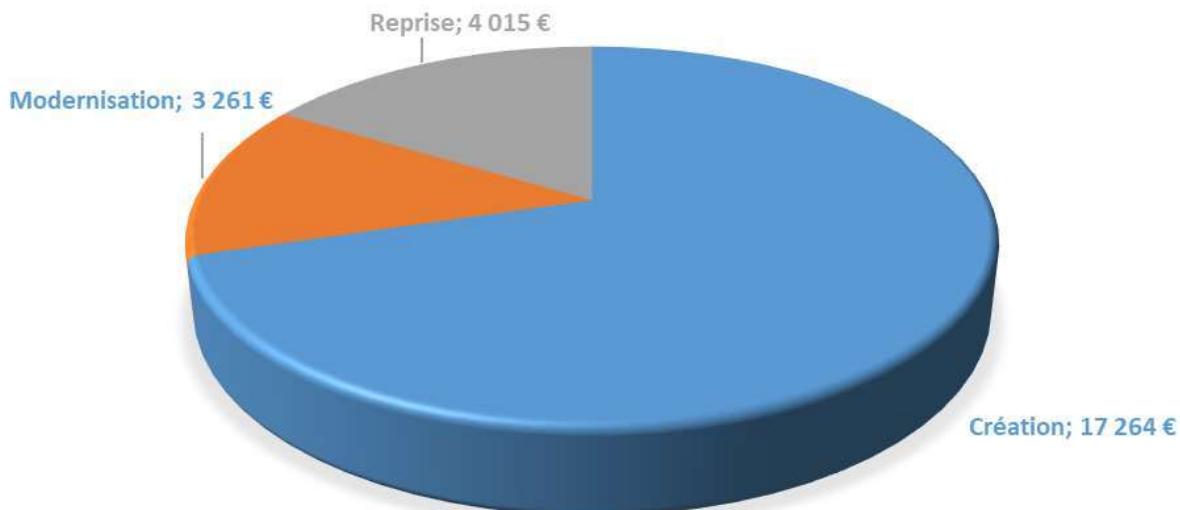
6 porteurs de projets ont été aidés en 2024 dans les communes de Beaulieu-sur-Loire, Châtillon-sur-Loire et La Bussière dans différents secteurs d'activité : transports, esthétique, restauration, commerce, maintenance industrielle, pour un montant total de subventions accordées de **24 540 euros**.

Depuis la mise en place du fonds « économie de proximité » (qui a remplacé l'ancien dispositif des « aides aux très petites entreprises »), la communauté de communes a distribué 12 subventions pour une enveloppe totale de 51 673,23 €, soit un montant moyen de 4 300 € par entreprise. A ce jour, plus de 80 % des porteurs ont mené à bien leur projet et ont obtenu le versement de l'intégralité de la subvention.



AIDES ÉCONOMIQUES ATTRIBUÉES

ID : 045-200068278-20250924-2025150D-DE



LES PARTENAIRES ECONOMIQUES

Dev'Up

La communauté de communes a renforcé son partenariat avec l'agence régionale de développement économique par la signature d'une convention de coopération associant également les EPCI voisins (Gien et Sully-sur-Loire).



Le Territoire d'Industrie

La communauté de communes Berry Loire Puisaye a été intégrée au Territoire d'industrie du Montargois et du Giennois. En 2024, elle contribue au financement d'un poste de développeur économique à hauteur de 2 250 €.

MEPAG (Mouvement des entreprises du giennois)

La communauté de communes participe au co-financement du poste d'un chargé de mission pour l'élaboration d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) dans notre bassin de vie et d'emploi. L'objectif est de cerner les besoins de recrutement des entreprises et de mettre en adéquation les compétences présentes sur le territoire. Cela peut passer par la formation mais aussi le développement de l'attractivité du territoire pour attirer des nouvelles compétences.

Grâce à une forte implication de la région Centre-Val de Loire à hauteur de 80% du poste et au co-financement du reste à charge entre les trois communautés de communes (Sully-sur-Loire, Gien et Briare) et le MEPAG, la CCBLP contribue à hauteur de 4000 € par an.

L'objet de l'association est de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement des TPE et des PME. L'association apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans intérêt ni garantie personnelle et par un accompagnement des porteurs de projets et un suivi assurés gracieusement.

Depuis 2023, une convention triennale a été signée afin que l'association puisse être garantie d'un financement pérenne. Le montant de la subvention est de 21 540 € pour les trois ans, soit 7 180 € par an.

Forum de l'emploi en partenariat avec France Travail et la ville de Briare : la communauté de communes a tenu un stand afin de mettre en avant les offres d'emploi et les compétences recherchées.



LE SPONSORING SPORTIF

La communauté de communes a poursuivi en 2024 le soutien à une sportive de haut niveau originaire du territoire par l'attribution d'une subvention à La Roue de Léane (3 000 € en 2023 et 5 000 € en 2024).



La CCBLP gère **6 zones d'activités communautaires** (éclairage public, voirie).



La communauté de communes dispose d'un inventaire des zones d'activités économiques réalisé grâce à l'outil @Zaé de la Banque des territoires. Ce document est consultable au siège communautaire ainsi que sur le site internet.

La Pinade (Briare), un site industriel labellisé « clés en main »



Un terrain de 1 171 m² a été vendu en 2024 (artisanat)



Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Berger Environs
Levraud

Le Moulin

à vent (Briare) : environ

6 000 m²

Publié le

ID : 045-200068278-20250924-2025150D-DE

Une zone mixte proche des axes de transport (autoroute A77, gare ferroviaire, canal) et du centre-ville de Briare

Vaugereau (Briare) : environ 7 700 m² de foncier disponible

Une zone à vocation industrielle avec la présence d'un site classé SEVESO



Les Ouches (Beaulieu-sur-Loire) : environ 19 000 m² de foncier disponible

Une zone à vocation artisanale placé sur l'axe à fort passage routier Vierzon-Auxerre

Les Champtoux (Châtillon-sur-Loire) : environ 20 000 m² de foncier disponible

Une zone mixte proche du centre-ville de Châtillon



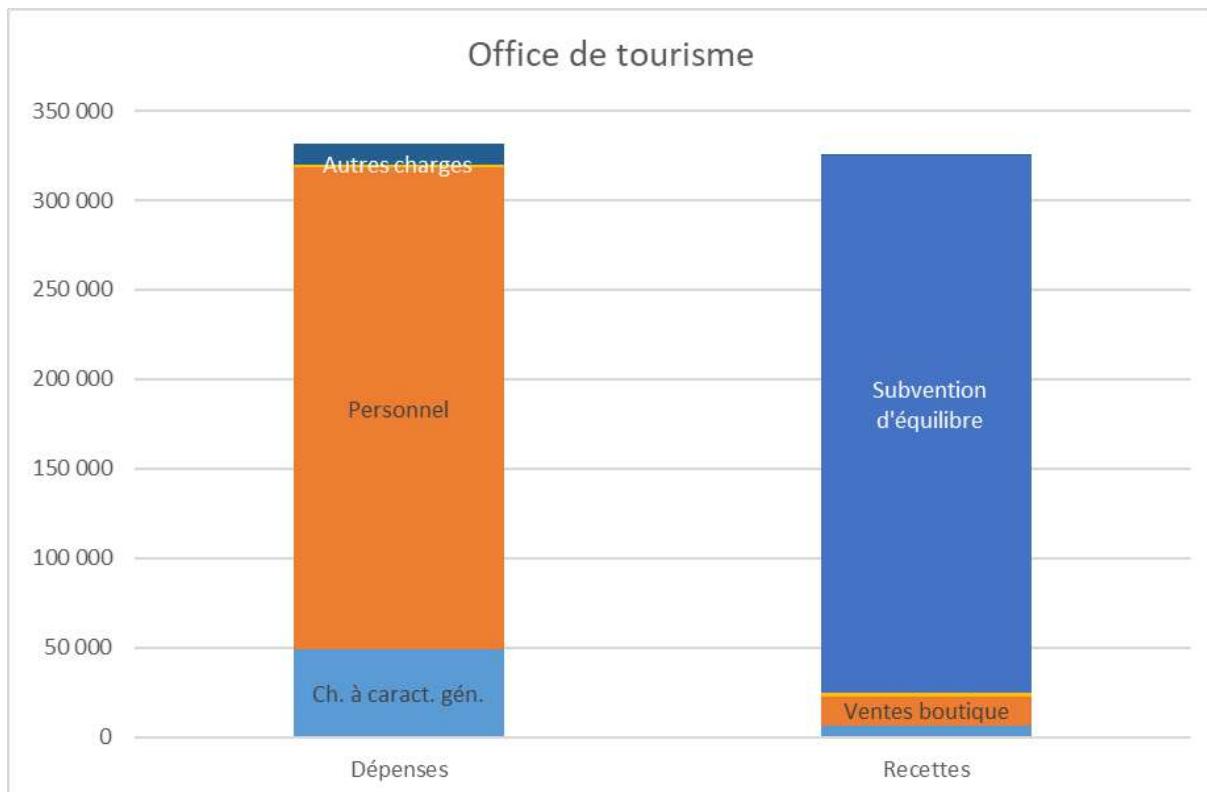
La Champagne (Bonny-sur-Loire) : foncier entièrement vendu, budget clôturé

Les missions de l'office de tourisme sont : l'accueil, l'information, la promotion touristique, la coordination des acteurs locaux du tourisme

L'office de tourisme est composé d'une équipe de **5 personnes**, complétée par 3 saisonniers en haute saison (juillet et août).

L'office de tourisme Terres de Loire et Canaux fonctionne en régie à autonomie financière. Il est administré par un Conseil d'exploitation avec une Présidente et un Directeur.

Les recettes de l'office de tourisme proviennent essentiellement d'une subvention du budget principal (300 000 €).



En 2024, le conseil d'exploitation s'est réuni 3 fois. Il a validé notamment :

- Le budget et les tarifs de l'office de tourisme
- Les circuits de la première « base VTT » labellisée du Loiret
- Les projets financés par la taxe de séjour (site d'observation des étoiles, équipements cyclotouristiques, aménagement de sites de pêche pour les personnes à mobilité réduite...)
- Des études sur le patrimoine de la navigation fluviale et fluviale et la gestion des ports



Finalisation en janvier 2024 par l'agence de communication Women and Men (Orléans) de la carte touristique intercommunale mutualisée avec l'Office de tourisme de Gien, dans le cadre de l'entente touristique entre les communautés de communes giennoises et Berry Loire Puisaye

Réalisation de janvier à avril 2024 du jeu d'aventure « **Le secret de Nettir. La légende des gardiens de Beaulieu** » destiné à un public familial et déployé sur la commune de Beaulieu-sur-Loire afin d'encourager les visiteurs à découvrir son centre-ville historique. Une réalisation 100% en interne !



Finalisation en mars 2024 du **carnet de micro-aventures** avec près de 80 offres recensées et établies avec les prestataires du territoire

Stand de l'office de tourisme intercommunal lors de la **Fête des plants et des plantes à Beaulieu-sur-Loire** le 9 mai 2024

Stand de l'office de tourisme intercommunale lors de la **Fête des vins des Coteaux du Giennois** à Gien le 8 juin 2024, dans le cadre de l'entente touristique entre les communautés de communes giennoises et Berry Loire Puisaye

Finalisation fin juin 2025 et inauguration en septembre 2025 des **5 circuits VTT intercommunaux** et de la **base VTT** Berry Loire Puisaye, première base VTT labellisée dans le Loiret par la Fédération française de cyclotourisme

Organisation des visites guidées des jardins du Château de la Bussière dans le cadre des dégustations « It's Wine Time » des vins des Coteaux du Giennois (27 juin, 18 juillet, 8 et 29 août 2024), dans le cadre du partenariat de la destination Sancerre-Pouilly-Giennois et du label « Vignobles et Découvertes »

Stand de l'office de tourisme intercommunal sur le **marché de Toucy** (Yonne) le 13 juillet 2024

Mise en place des animations « **Mantelot en fête** » autour de la gare d'eau de Mantelot à Châtillon-sur-Loire le 14 juillet 2024

Stand de l'office de tourisme intercommunal lors de la **Fête des vins des Coteaux du Giennois à Bonny-sur-Loire** le 28 juillet 2024

Organisation des « **Echappées à vélo** » en partenariat avec la Région Centre-Val de Loire et l'Office de tourisme de Gien, intitulées « **A la découverte du pays giennois** », avec 3 circuits intercommunaux proposés au public (parcours Trocadéro 22,7 km ; parcours Loire et canaux 13,7 km ; parcours Puisaye 37,3 km)



Déploiement en novembre 2024 du **nouveau site internet** de l'office de tourisme réalisé par la société Iris-Interactive

Stand de l'office de tourisme à la gare d'eau de Mantelot à Châtillon-sur-Loire dans le cadre des animations « **Escale en fête** » organisées par le département du Loiret (21 septembre 2024)

Arrivée début octobre 2024 d'une **alternante en communication**

Début des réunions et concertations avec Tourisme Loiret à partir d'octobre 2024 pour la réalisation d'une **version de l'application ludique numérique Baludik sur le thème des émaux de Briare**

Participation à partir de l'automne 2024 à la mise en place d'une **nouvelle gouvernance pour la destination Sancerre-Pouilly-Giennois** en partenariat avec les offices de tourisme, maisons des vins et agences de développements touristiques du Loiret, du Cher et de la Nièvre

Organisation d'une **soirée bilan des Micro aventures** le 3 décembre 2024 (salle Jean Jaurès à Briare) s, en présence d'une trentaine de prestataires ayant participé à sa première édition



Environ 6 500 contacts recensés en 2024 à l'office de tourisme et dans les bureaux d'informations ouverts pendant l'été à Briare, Bonny, Beaulieu et Châtillon

La communauté de communes Berry Loire Puisaye s'est associée à la communauté de communes de Puisaye Forterre dans l'Yonne pour la réalisation conjointe d'un Plan de paysage.

L'office de tourisme s'est impliqué dans ce projet en étant désigné comme pilote pour le territoire Berry Loire Puisaye :

- ✓ Participation en mars 2025 à la mise en place des **comités de pilotage et technique**
- ✓ Organisation de la **randonnée « Nature et paysage » le 16 juin 2025**, en partenariat avec l'Office de tourisme Puisaye-Forterre, au départ et à l'arrivée de l'étang de la Tuilerie (Champoulet et Breteau)



Un site internet a été ouvert pour permettre au public de participer à cette élaboration :

<https://planpaysageétangsdepuisaye.fr/>

La sauvegarde du patrimoine fluvial et fluvestre

La communauté de communes a confié au cabinet Atelier 963 une étude visant à mieux connaître et préserver le patrimoine de la navigation des bords de Loire et des anciens canaux.

L'office de tourisme s'est impliqué dans cette étude en accompagnant l'Atelier 963 sur le terrain et lors des comités de pilotage.

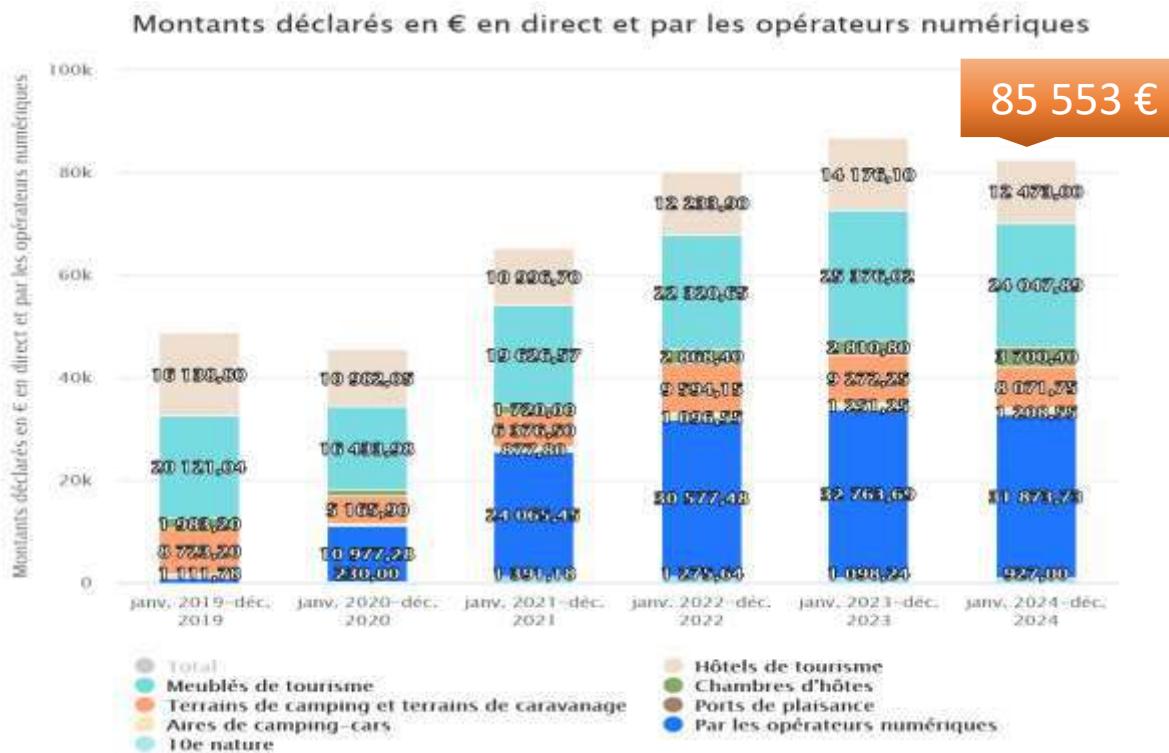


En août 2024, la Préfète du Loiret s'est rendue disponible en compagnie des services de l'Etat pour une visite commentée à bord du bateau de l'association Merci la Loire. Elle s'est montrée très sensible à la préservation de ce patrimoine remarquable et soutient la démarche pour rechercher des financements et effectuer des travaux de sauvegarde.

Objectifs : financer des projets à vocation touristique en levant cette taxe auprès des hébergeurs pour chaque nuitée passée sur le territoire

Elle a été instaurée depuis le 1^{er} janvier 2019 et perçue dans le budget principal.

Les tarifs n'ayant pas évolué depuis 2019, une délibération a été prise en 2024 pour une revalorisation à compter de 2025.



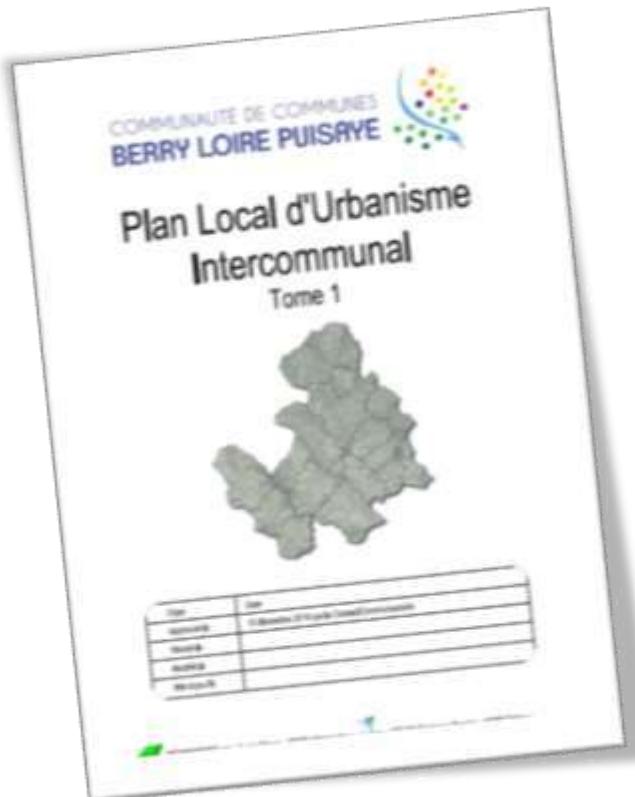
LES PROJETS FINANCES EN 2024

- Crédit d'un **site d'observation des étoiles à Cernoy-en-Berry** avec l'association « Cernoy d'hier à demain » pour un montant de 3 861,67 €
- **Aménagements tourisme-pêche** avec notamment la création de pontons accessibles PMR sur le territoire avec l'association « Groupement des pêcheurs de Loire et canaux du Pays giennois » et la Fédération de pêche pour un montant de 14 200 €



Missions :

accueil physique et téléphonique des usagers, pré-instruction et instruction des demandes d'autorisation des droits des sols, vérification des travaux réalisés lorsque le récolelement est obligatoire, veille juridique, planification



LE SERVICE URBANISME

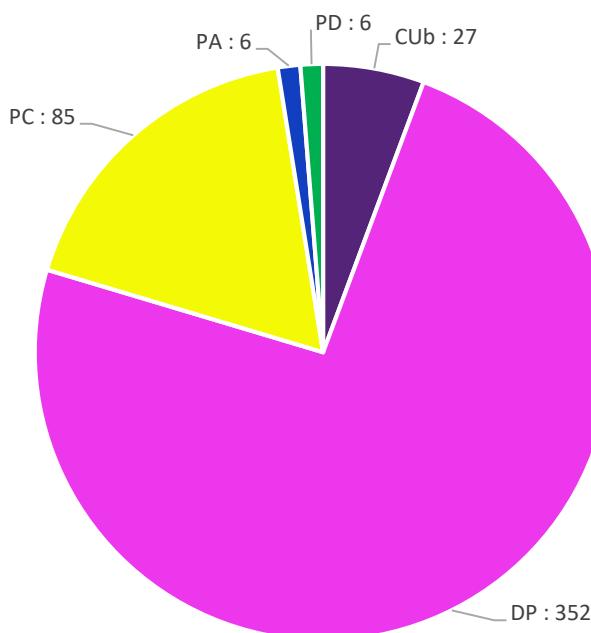
- 1 responsable de service, également instructrice
- 1 instructrice à 80 %

L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2024

Le service urbanisme a instruit **476 actes** en 2024 :

- ✓ Permis de construire (PC)
- ✓ Déclarations préalables (DP)
- ✓ Permis de démolir (PD)
- ✓ Permis d'aménager (PA)
- ✓ Certificats d'urbanisme opérationnels (CUb)

Nombre d'actes sur l'ensemble du territoire pour l'année 2024



Le service urbanisme, c'est aussi :

LES REALISATIONS 2024

De la planification :

- ✓ Réalisation de procédures de modifications simplifiées du PLUI et de déclarations de projet valant mise en compatibilité du PLUI

De l'urbanisme opérationnel :

- ✓ Réalisation des demandes d'urbanisme au nom de la communauté de communes pour ses projets

La réalisation d'études

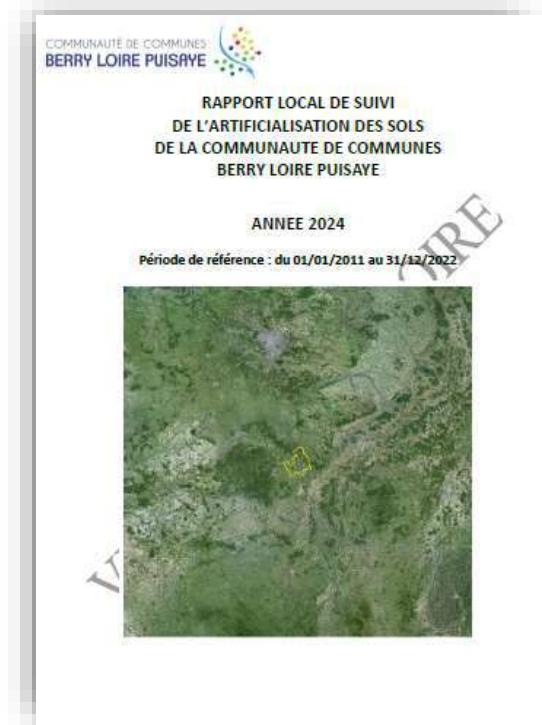
- ✓ en 2024 : le rapport triennal sur l'artificialisation des sols

La participation aux projets communaux :

- ✓ Suivi des projets d'énergies renouvelables,
- ✓ Participation aux commissions (CDPENAF...)
- ✓ Collaboration avec les communes pour la mise en place des zones d'accélération d'énergie
- ✓ Conseil aux élus, suivi des dossiers contentieux

De la formation

- ✓ Information des agents municipaux en charge de l'urbanisme et formation des nouveaux agents



LA GEMAPI, une compétence en deux volets

Depuis 2018, les intercommunalités exercent obligatoirement une compétence en matière de « **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** ».

La gestion des milieux aquatiques : restaurer la qualité des cours d'eau.



Un contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA) mutualisé avec la communauté des communes Giennoises a été signé avec l'agence de l'eau Loire Bretagne, la région Centre-Val de Loire, le département du Loiret et la fédération départementale de pêche.

Le territoire concerné couvre environ **800 km²**, avec **12 masses d'eau** correspondant à des cours d'eau naturels. On y recense **375 km de linéaire**, répartis entre **201 km de cours d'eau principaux** et **174 km de cours d'eau secondaires**.

La prévention des inondations : anticiper et se préparer

Deux actions ont été engagées :

La gestion des systèmes d'endiguement : depuis le 28 janvier 2024, la communauté de communes est gestionnaire du système d'endiguement du Val de Briare avec la mise en place d'une délégation de compétence à l'Etablissement Public Loire. La contribution financière annuelle de la CCBLP pour cette convention est de 70 452 €.

Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) : la communauté de communes est engagée avec l'établissement public Loire dans une série d'actions :

L'ensemble de ces missions est financé par la **taxe GEMAPI**, plafonnée à un montant équivalent à **40 € par habitant et par an**.

Le produit de la taxe GEMAPI s'est élevé à **150 000 € en 2024** soit environ 8 € par habitant

La gestion des milieux aquatique en deux projets phare

Les actions 2024 :

- ✓ Travaux d'entretien ponctuel de la végétation qui consiste à retirer de gros embâcles problématiques pour l'écoulement



St Firmin-sur-Loire,
avant travaux



St Firmin-sur-Loire,
après travaux



Bonny-sur-Loire,
avant travaux

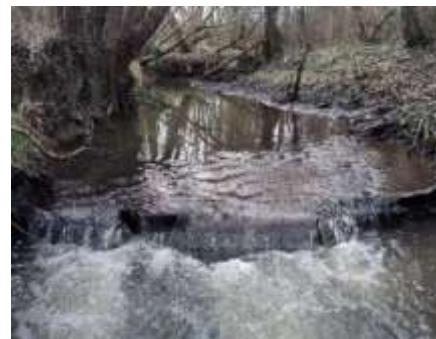


Bonny-sur-Loire,
après travaux

- ✓ Continuité de l'entretien ponctuel de la végétation

Les projets 2025 :

- ✓ Travaux de restauration de la continuité de la Venelle au pont de la voie communale n°34 du lieu-dit Les Terres Fortes à Beaulieu-sur-Loire
 - Suppression des palplanches métalliques
 - Aménagement du radier de pont



Palplanches métalliques



Radier du pont

La prévention des inondations en deux projets phare

L'objectif du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) : améliorer la connaissance et réduire la vulnérabilité face au risque d'inondation.



Etude d'une zone d'expansion des crues en cas de fermeture des portes de l'Ethelin : cette étude permettra de protéger le centre de Châtillon-sur-Loire du risque d'inondation par l'Ethelin en cas de fermeture des portes durant une crue de Loire. Elle a été confiée à un groupement de deux bureaux d'études pour un montant de 108 300 € HT, un montant financé par l'Europe et par le « 'fonds Barnier » à hauteur de 80 %.

Par la suite, une étude sur la problématique de l'écoulement du Ru de Saint-Firmin en période d'inondation de la Loire sera également lancée.

Participation des agents communaux et intercommunaux à un exercice de sécurité civile organisé par la Préfecture en décembre 2024 avec la fermeture des ouvrages de protection : les portes de garde du pont-canal à Saint-Firmin-sur-Loire et les portes de l'Ethelin à Châtillon-sur-Loire.

Cet exercice a également permis de mettre en pratique la **surveillance des levées de Loire** dans la configuration d'une crue centennale.



L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

7712 abonnés, près de 200 km de réseau, 19 stations d'épuration, 46 postes de relèvement

Le service d'assainissement collectif est composé d'un agent, qui gère également le SPANC.

Transféré à la communauté de communes par les communes en 2018, le service est organisé à partir de trois périmètres de contrats de concession :

- Briare (échéance le 31/03/2027)
 - Châtillon-sur-Loire (échéance le 31/12/2029)
 - L'ensemble des autres communes du territoire de la CCBLP, dans le cadre d'un contrat qui a démarré au 1er janvier 2023 et arrivera à échéance le 31/12/2029.

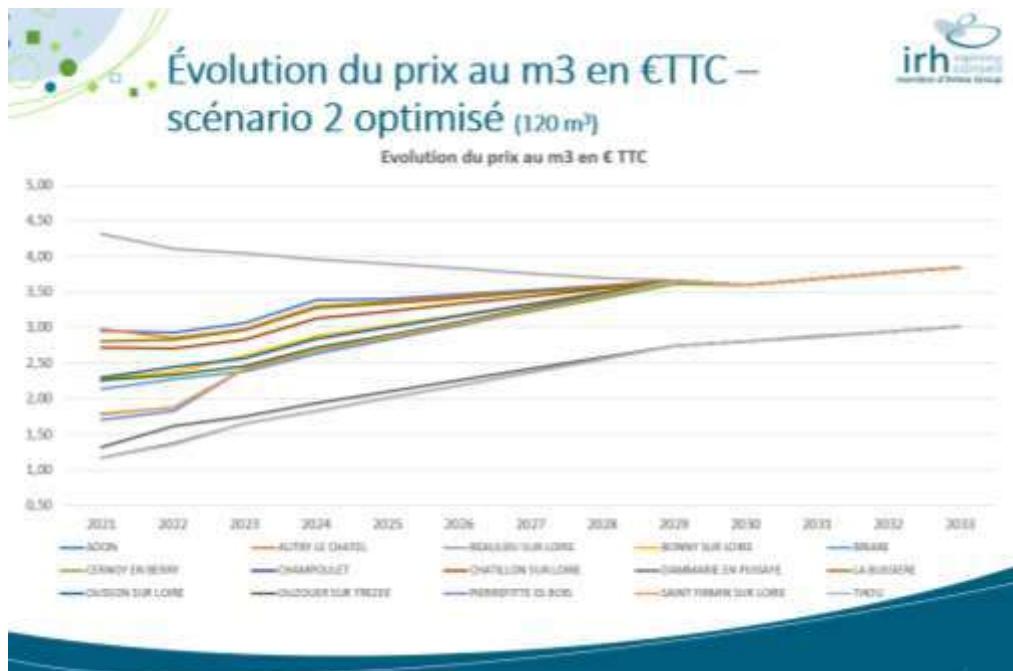
A l'horizon 2029, il est prévu de grouper l'ensemble des communes du territoire dans un seul périmètre et un contrat unique.

Vers un tarif unique

L'harmonisation des tarifs, votée par le conseil communautaire le 12 mars 2020, s'est poursuivie en 2024 pour une convergence à l'horizon 2029.

Pour chaque commune, la correction tarifaire est calculée en fonction de deux paramètres :

- la grille d'harmonisation validée par le conseil communautaire, avec une convergence vers un prix unique, ce qui entraîne selon les communes une augmentation ou une diminution,
 - les besoins budgétaires de la communauté de communes pour réaliser le programme pluriannuel d'investissements déterminé par le schéma directeur.



Le Département du Loiret fournit une prestation d'assistance technique pour le diagnostic et le suivi de l'ensemble des ouvrages d'assainissement collectif. Les avis techniques sont ensuite analysés et les mesures correctives apportées avec le concessionnaire.

Un programme de travaux sur 10 ans



Lors du transfert de l'assainissement collectif à la communauté de communes, un schéma directeur a été élaboré avec un programme pluriannuel d'investissements. **Sur une période de 10 ans, ce sont plus de 10 millions d'euros de travaux qui sont envisagés, avec des subventions de l'agence de l'eau attendues à hauteur de plus de 3 millions d'euros.**

En 2024, les opérations suivantes ont été engagées pour un montant prévisionnel de 556 000 € HT d'études, et à venir 2,8 millions d'euros de travaux :

- Etude de requalification de la station d'épuration de Beaulieu-sur-Loire,
- Eclairage de la station d'épuration de Briare,
- Etude pour un déversoir d'orage à la station de Bonny-sur-Loire
- Maîtrise d'œuvre et travaux à Châtillon-sur-Loire dans le cadre des travaux du centre-ville
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement à La Bussière
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement à Ouzouer-sur-Trézée,
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Firmin-sur-Loire

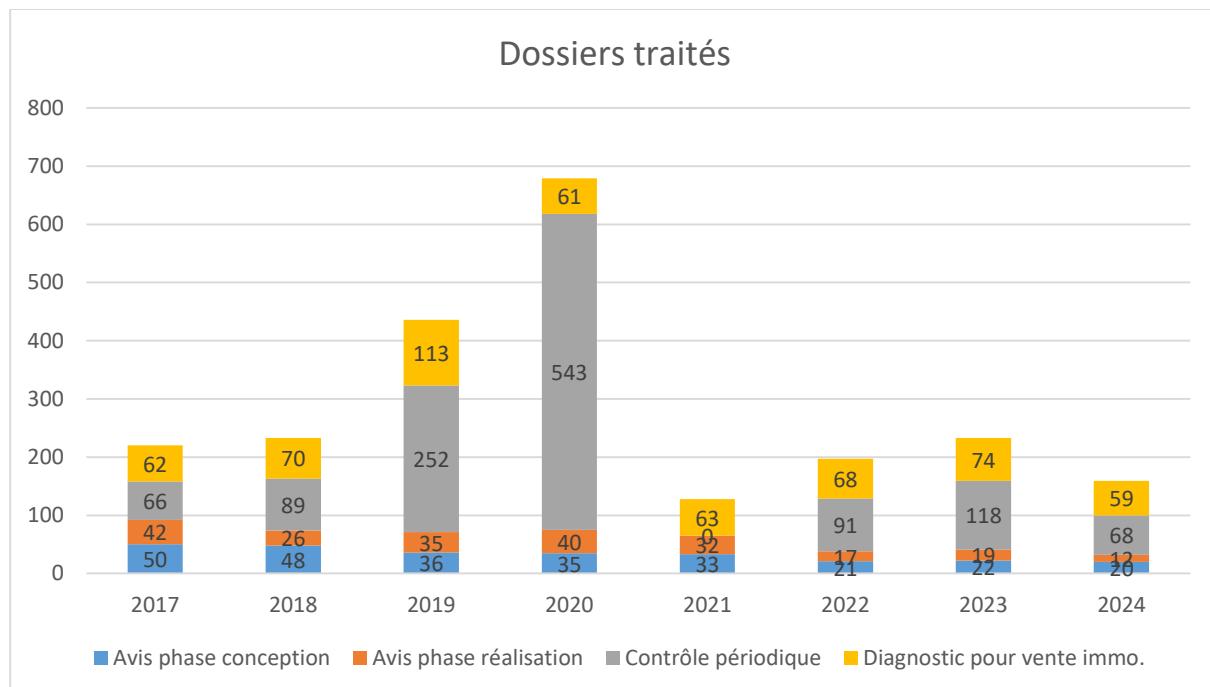


Le service assainissement publie chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public, le « RPQS », qui recense les indicateurs du service. Ce rapport est publié sur le site internet et consultable au siège de la communauté de communes.

Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif, contrôler les installations

Environ 5825 habitants desservis pour 2648 installations

Le SPANC a traité en 2024, 145 dossiers dont 20 avis en phase conception, 12 avis en phase réalisation, 68 en phase périodique et 59 diagnostics dans le cadre d'une vente immobilière.



Les contrôles périodiques ont une validité de 10 ans maximum et une première vague a été réalisée en 2010-2011 lors de la création du SPANC. Afin d'anticiper un accroissement considérable de l'activité du service avec l'arrivée à échéance de ces premiers contrôles, il a été décidé de confier cette prestation à un tiers.

Compte tenu de l'évolution des prix, les tarifs du SPANC ont été l'objet d'une légère revalorisation en 2024 :

Diagnostic périodique : 135,00 €

Diagnostic préalable à une vente : 135,00 €

En cas de travaux :

Avis de conception 85,00 €

Avis de réalisation 125,00 €

Contre-visite en cas de litige : 145,00 €

Majoration 400% : 540,00 €



En 2024, le conseil communautaire a adopté une mesure visant à inciter les propriétaires à réaliser les travaux de mise aux normes. En effet, un acquéreur dispose d'un délai d'un an pour réaliser les travaux nécessaires lorsqu'il achète un bien avec un assainissement non conforme, ce dont il est informé au moment de la vente. Au terme de cette période, en l'absence de dépôt d'un dossier de réhabilitation, il recevra un courrier pour lui rappeler cette obligation et proposer le cas échéant un délai supplémentaire. Passé ce délai, la visite périodique se fera chaque année et sera facturée avec une majoration de la redevance de 400 % soit **520 €**.



Le SPANC publie chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public, le « RPQS », qui recense les indicateurs du service. Ce rapport est publié sur le site internet et consultable au siège de la communauté de communes.

L'EAU POTABLE

La loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence « eau potable » aux établissements publics de coopération intercommunale. Ce transfert devait être réalisé au plus tard en 2026 mais a été rendu facultatif par le législateur.

Afin de disposer d'une analyse précise de la situation et d'aider les élus à se positionner au sujet de ce transfert éventuel, le bureau d'étude CETHYA a été missionné pour réaliser le schéma directeur d'alimentation en eau potable et l'étude de gouvernance. Cette étude bénéficie d'une subvention de l'agence de l'eau.



L'état des lieux, qui constitue la première phase de l'étude, a été réalisé en 2024. Les élus se sont réunis 2 fois en comité de pilotage afin de prendre connaissance de l'état des lieux et de réfléchir à différents scénarios pour une meilleure efficience de la gestion de l'eau potable en termes de qualité de l'eau et de prix du mètre cube pour les usagers.

Le rapport d'étude est consultable au siège de la communauté de communes.

Objectifs : Accompagner les propriétaires dans leurs projets de travaux pour agir contre la précarité énergétique et l'insalubrité

Réduire la vacance des logements

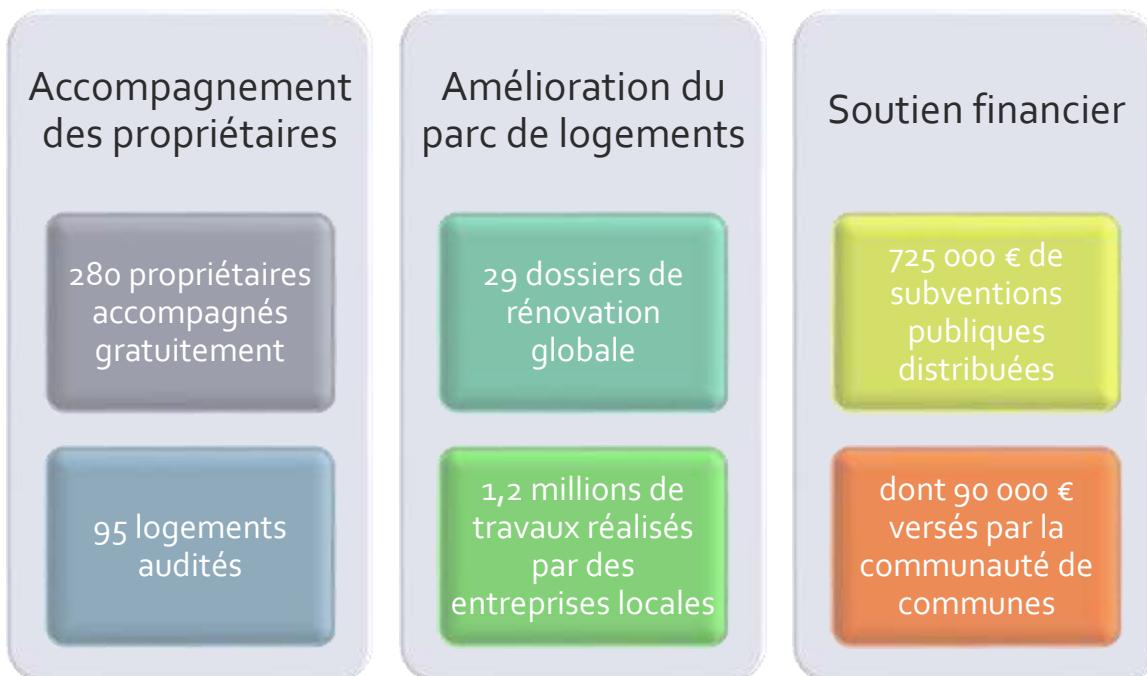
L'OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Le territoire intercommunal est marqué un taux de vacance des logements très élevé : plus de 14 %. En outre, le parc de logements est vieillissant et de nombreuses habitations, notamment dans les centres villes et centres bourgs, sont des passoires énergétiques.

C'est pourquoi la communauté de communes est engagée de longue date avec l'Anah et le département du Loiret dans des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

La dernière en date s'est achevée le 31 octobre 2024.

Bilan de l'OPAH 2021-2024 : un cercle vertueux



EN ROUTE VERS UN PACTE TERRITORIAL « FRANCE RENOV »

Malgré les aides proposées aux propriétaires, l'année 2024 a vu s'achever l'OPAH 2021-2024, sur un bilan mitigé. En effet, les objectifs prévus n'ont pas été atteints.

C'est pourquoi les élus communautaires ont souhaité s'engager plus avant pour la transformation du parc de logement et l'accompagnement des propriétaires, en signant une convention de programme d'intérêt général « Pacte territorial France Rénov » qui prendra effet en 2025.



Le service de la contractualisation avec l'Anah
Pacte Territorial
France Rénov'

Objectifs : accroître les aides à la rénovation des logements en tenant compte des enjeux spécifiques du centre-ville de Briare

Vacance élevée, logements dégradés ou insalubres, logements inadaptés aux demandes des ménages... le dispositif a pour objectif d'augmenter l'offre de logements abordables et de qualité.



Agreement officiel délivré par l'Etat
■ ■ REPUBLIQUE FRANCAISE

Lancée en 2024 pour une durée de 5 ans, l'OPAH-RU permet aux propriétaires occupants ou bailleurs d'obtenir davantage d'aides à la rénovation, en provenance de l'ANAH, du département du Loiret, de la ville de Briare et de la communauté de communes.

La communauté de communes a retenu Loire Future pour accompagner les propriétaires.

La ville et l'intercommunalité attribuent en outre des primes de 2000 € pour la sortie de vacance d'un logement (acquisition d'un logement précédemment inoccupé pendant au moins deux ans) et pour les primo-accédants dans l'ancien (première acquisition d'un logement destiné à l'habitation principale).



Une enveloppe totale de 1 087 800 € de subventions publiques destinées aux propriétaires sur les 5 ans du programme, dont 141 200 € de la communauté de communes.

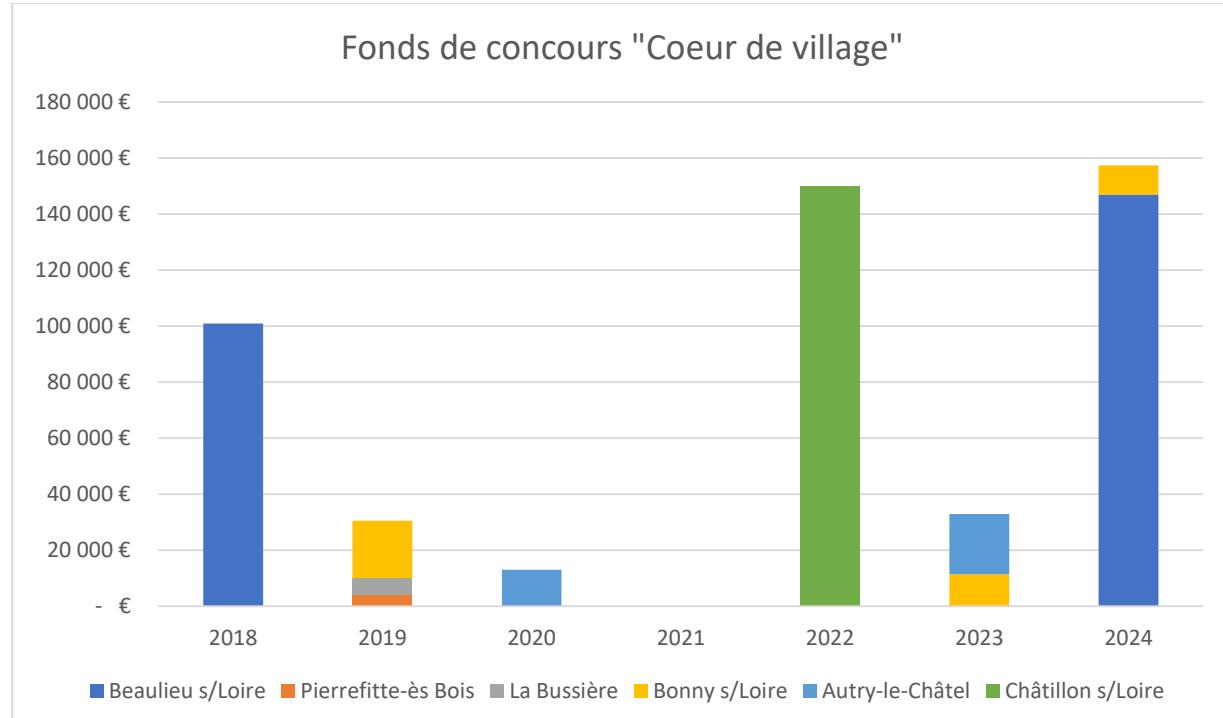
Objectifs de l'année 2024

Propriétaires occupants	Année 1
Travaux lourds – logements indignes et très dégradés	1
Travaux de sécurité et salubrité de l'habitat	1
MaPrimeRénov' Sérénité - travaux d'économie d'énergie	1
TOTAL PB	2
Propriétaires bailleurs	Année 1
Travaux lourds – logements indignes et très dégradés (dont vacants)	1
Travaux de sécurité et salubrité de l'habitat ou logements dégradés	
MaPrimeRénov' Sérénité - travaux d'économie d'énergie	
Transformation d'usage	
TOTAL PB	1
TOTAL GENERAL	3
Repartition des logements PB par niveaux de loyers conventionnés Loc' Avantages	Année 1
Dont loyer intermédiaire Loc'1	1
Dont loyer conventionné social Loc'2	
Dont loyer conventionné très social Loc'3	
Aides complémentaires collectivités	Année 1
Aide au ravalement des façades	3
Prime de sortie de vacance	1
Prime de primo-accession	

Objectifs : soutenir les communes dans leurs projets de requalification urbaine des centres villes

Les fonds de concours sont une modalité de coopération financière, de solidarité territoriale versée par un EPCI à une ou plusieurs des communes membres pour aider à la réalisation d'un projet ou d'un équipement, suivant un règlement établi.

La communauté de communes dispose d'un règlement d'attribution des fonds de concours pour soutenir les opérations de requalification urbaine des centres villes et des centres bourgs afin d'en accroître l'attractivité.





Bonny-sur-Loire

Aménagement rues du Porc et du 4 septembre

10 312,33 €



FONDS DE CONCOURS

Fonds de concours Briare (Restos du Cœur)

L'objet du fonds de concours est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la commune, dans le cadre des travaux de sécurisation du local municipal mis à la disposition de l'association les Restos du Cœur :

Travaux d'urgence sur la toiture (mise hors eau de la cour intérieure qui abrite les réfrigérateurs), avec le plan de financement suivant :

Montant global des travaux (HT) 14 671,58 € HT (devis La Cie des Toits)

Montant éligible : 14 671,58 € HT

Montant subventionnable : 14 671,58 € HT

Fonds de concours : 5 868,67 €

Objectifs : soutenir les familles en proposant des modes de garde et des actions de parentalité

LES MULTIACCUEILS

Les multiaccueils de Briare et de Châtillon-sur-Loire proposent une capacité totale de 46 places pour l'ensemble des familles du territoire.

La tarification est liée aux revenus des familles selon un taux d'effort fixé par la caisse d'allocations familiales. Les places sont attribuées par une commission d'attribution à partir de plusieurs critères et de façon anonymisée.



Les temps forts en 2024 :

- ✓ La réservation de places pour l'accueil des familles en parcours d'insertion professionnelle grâce à la labellisation AVIP
- ✓ L'amélioration de l'accueil des enfants porteurs de handicap avec le soutien financier de la CAF
- ✓ Des travaux de sécurisation au multiaccueil de Châtillon
- ✓ Et toujours les cercles mamans-bébés, les classes passerelles, les partenariats avec les bibliothèques, la bulle musicale, les rencontres intergénérationnelles...

LE RELAIS PETITE ENFANCE ET LE GUICHET UNIQUE

Renforcée en 2024 à 1,8 équivalent temps plein, l'équipe du relais assure la mise en relation des familles et des assistante et assistants maternels qui accueillent les enfants à domicile.

Le relais petite enfance propose des ateliers d'éveil et des permanences dans plusieurs communes du territoire. Il informe les parents employeurs sur leurs droits et obligations, et propose un certain nombre d'actions aux assistantes et assistants maternels afin de les soutenir dans leur pratique professionnelle, comme les séances d'analyse de la pratique.

Véritable observatoire du métier d'assistant maternel, le relais a pour mission de prévenir l'isolement professionnel et d'impulser de nouvelles vocations car ce mode de garde reste privilégié en milieu rural.

Assuré par les animateurs du relais, le guichet unique oriente les familles vers l'ensemble des modes de garde existants, qu'ils soient collectifs ou individuels, publics ou privés.

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ET LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Le LAEP « la Marelle » permet aux familles de disposer d'un lieu et d'un moment dédiés aux jeux et au partage. La fréquentation est libre et les horaires sont souples afin de limiter les contraintes. En 2024, davantage de lieux différents ont été proposés pour aller vers les familles dans l'ensemble du territoire intercommunal.

Le service public de la petite enfance propose également des actions envers les familles, comme le café des familles qui est un temps d'échange privilégié et bienveillant.

Les temps forts en 2024 :

- ✓ La communication a été accrue avec la création de la Gazette du Relais, des publications régulières sur les réseaux sociaux,
- ✓ Un « padlet » (plateforme numérique où chacun apporte sa contribution) a été créé pour les professionnels du territoire, les mairies, les associations, afin que chacun disienne facilement à l'intégralité des actions proposées aux familles
- ✓ Le Guide des familles a été élaboré durant l'année pour une mise en ligne en 2025.



Le service public de la petite enfance dispose de son propre rapport d'activité qui est consultable au siège de la communauté de communes ou en ligne sur le site internet www.cc-berryloirepuisaye.fr

Objectifs :

Soutenir les services publics dédiés à la jeunesse, encourager les initiatives d'« aller vers »

L'ESPACE DE VIE SOCIALE ITINERANTE « BEE MOBILE »

La Ligue de l'enseignement, suite à un appel à projets de la CAF, met en œuvre un espace de vie sociale itinérant (EVS) à destination des jeunes, intitulé « Bee Mobile ».

La communauté de communes a reconduit en 2024 son soutien aux action de la Ligue de l'enseignement par une **subvention de 25 000 €**.

BEE'MOBILE

Votre Espace de Vie Sociale itinérant Du Berry Loire Puisaye

- ♦ Développer la participation sociale
- ♦ Favoriser l'accès aux droits
- ♦ Proposer des actions itinérantes en lien avec les collectivités et les associations locales

JEUNESSE

Animations pour les Jeunes de 10 à 18 ans



- **Cultur'ados** : club ados itinérant sur inscription annuelle ouvert les mercredis et samedis après-midi, la moitié des vacances scolaires - Interventions aux collèges de Briare et de Châtillon sur Loire.
- **Séjours et colonies sur les vacances scolaires** : durée minimale de 5 jours associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable.
Cette année du **7 au 11 juillet** pour les 11-16 ans sur le thème de la BD en camping.



PARENTALITÉ

À destination des parents et des familles

- **Ateliers PAFI** (Programme d'Animations Familiales) : Ateliers parents-enfants sur différents thèmes avec l'appui de professionnel.le.s (diététicienne, SMICTOM, bibliothécaire...). Projets en collaboration avec la CCBLP, la CAF et la MSA.
- **Ludo'mobile** : ludothèque itinérante avec jeux de société et jeux géants à destination de tous. Intervention dans des structures, le temps d'événements locaux, dans les villages...

L'ESPACE INITIATIVES HABITANT.E.S

Espace de rencontre et d'échange pour tous

- **Projets citoyens** : mise en place de projets collectifs auxquels chacun.e peut prendre part à son niveau : jardin partagé, lire et Faire lire, comité des jeunes.
- **Guid'asso** : information des associations pour répondre à leurs questions sur leur développement et leur structuration.
- **Sorties familles** : instants conviviaux et de partage par le biais de sorties.
- **Projets numériques** :
 - **Permanence numérique** : accompagnement sur toutes les thématiques relatives au numérique (aide à l'utilisation d'un ordinateur, bonne utilisation des réseaux sociaux...). A destination des particuliers comme des associations.
 - **Fablab [à venir]** : services de création autour du numérique ouvert à tous, avec une découpeuse vinyle, une imprimante 3D...



Coordinatrice
Gwennaelle LE BARBER
evsitinérant@laligue45.fr
07 64 89 39 67



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BERRY LOIRE PUISAYE



Directrice
Céline BEAUMARIÉ
evsitinérant@laligue45.fr
06 67 41 03 74



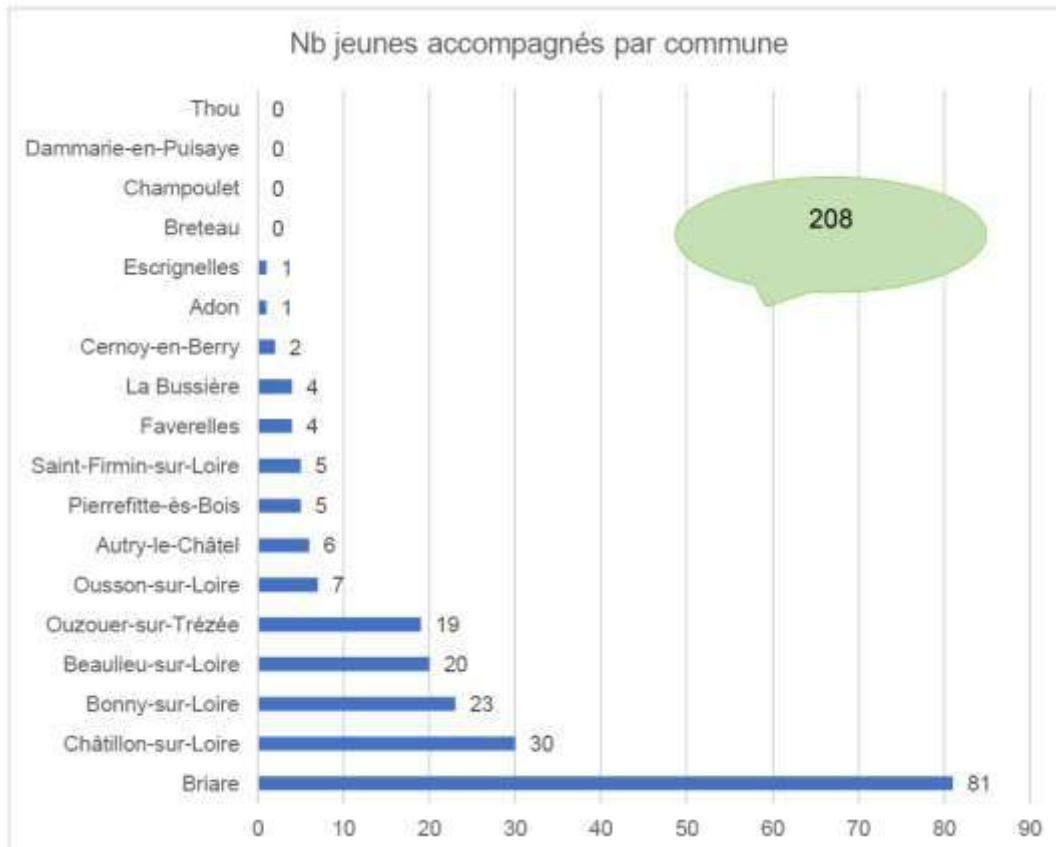
L'équipe d'animation
Frédéric BATON
Andréa TESTARD
Habib GHEMMAZ



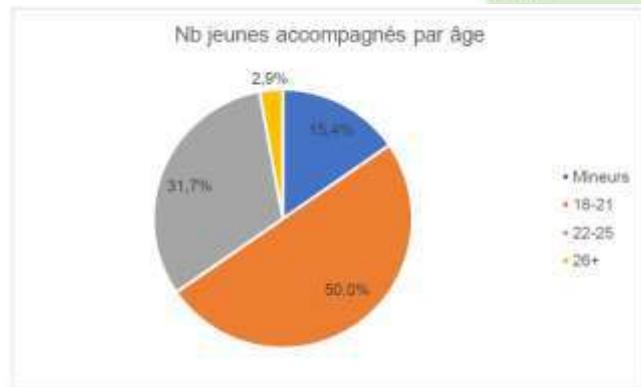
La communauté de communes a reconduit en 2024 son soutien à la Mission Locale (antenne de Gien-Montargis) par une **subvention de 15 000 €**.

La Mission locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans tous les aspects de leur vie : orientation et formation, emploi, mobilité, accès aux droits, vie quotidienne.

Sur la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, la Mission locale a accompagné plus de 200 jeunes du territoire Berry Loire Puisaye.



Nb jeunes accompagnés	208	Situation	Nombre d'entrées en situation	Nombre de jeunes	% par rapport au nb de jeunes accompagnés
Nb jeunes en contact	751	Emploi	77	56	26,9%
Nb jeunes en 1er accueil	81	Alternance	9	9	4,3%
Nb entretiens jeunes	2 095	Formation	32	29	13,9%
Dont entretiens individuels	1 079	Stage en entreprise	41	30	13,9%
Dont ateliers	980	Scolarité	5	5	2,4%
Dont informations collectives	36	Service civique	3	3	1,4%
		TOTAL	167	103	49,5%



Source : AIJAM Mission Locale

Objectif : proposer aux personnes âgées un lieu de vie confortable et sécurisé, permettant de rompre l'isolement et offrant une alternative à l'entrée en maison de retraite

La résidence autonomie Les Myosotis est un établissement d'hébergement pour personnes âgées autonomes. Elle offre des services de restauration mais également des animations, des sorties, un accompagnement dans les actes de la vie courante, des permanences de professionnels (ergothérapeute, psychomotricienne...) C'est un lieu convivial qui conjugue les avantages du maintien à domicile et de la vie en collectivité.

Faits marquants de l'année 2024 :

- ✓ Le projet d'établissement a été finalisé et tout l'équipe s'est mobilisée autour du projet d'accompagnement personnalisé des résidents
- ✓ La résidence a proposé pour la première fois un séjour vacances à Oléron grâce au programme « séniors en vacances » de l'ANCV
- ✓ Les résidents ont été associés à la conception des futurs locaux qui seront construits à Beaulieu-sur-Loire



L'établissement dispose de son propre rapport d'activité qui est consultable au siège de la communauté de communes ou en ligne sur le site internet www.cc-berryloirepuisaye.fr

Le département du Loiret s'engage à nos côtés pour construire les nouveaux locaux des Myosotis

Lors de la signature du contrat départemental le 26 novembre 2024, le Président du conseil départemental a confirmé l'attribution d'une subvention de 1 053 124 € pour le projet de la résidence autonomie à Beaulieu-sur-Loire.



Objectifs : proposer un lieu de vie pour les citoyens européens itinérants

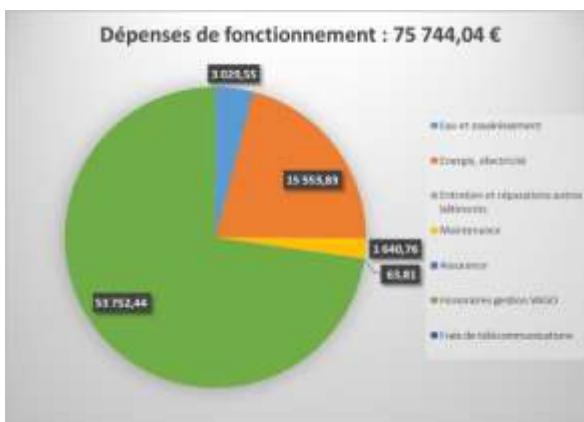


L'aire d'accueil, située à Briare, propose 12 emplacements pour 24 places au total (2 emplacements par famille).

En 2024, l'aire d'accueil a été marquée par une **baisse du taux d'occupation** (52% contre 63% en 2023). Ce phénomène est

observé au niveau national en lien avec une sédentarisation accrue.

Il en résulte une diminution des recettes, tandis que les charges d'entretien et de gestion augmentent en fonction de l'inflation :



L'aire d'accueil est essentiellement fréquentée par des habitués qui effectuent des séjours courts (moins de trois mois).

La tarification a été augmentée de 4 % au 1^{er} janvier 2024 pour les emplacements et se fait au réel pour l'eau et l'électricité.



Projets

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage (SDAHGV 2023-2029), adopté en décembre 2023 par la Préfecture et le Département du Loiret, prescrit à la communauté de communes Berry Loire Puisaye la réalisation de **trois terrains locatifs familiaux**. La commission a entamé une réflexion sur la conduite de ce projet.



Objectifs : maintenir les services publics de proximité, permettre à tous les usagers d'accéder à leurs droits, quel que soit leur niveau de maîtrise des démarches dématérialisées



L'espace de services publics itinérant a été mis en place en 2021 grâce au Département du Loiret qui a fourni le matériel (borne de visiophonie, ordinateur, imprimante, accès au réseau 4G).

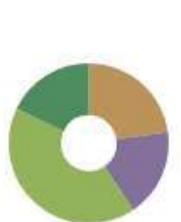
Le service est géré par une personne employée par la communauté de communes.

L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2024

L'ESP a reçu plus de 400 visites (contacts directs et téléphoniques) en 2024.

ESP et France Services - Statistiques visioconférences

Organismes demandés en visio



23

18

42

18

Statut de la visio

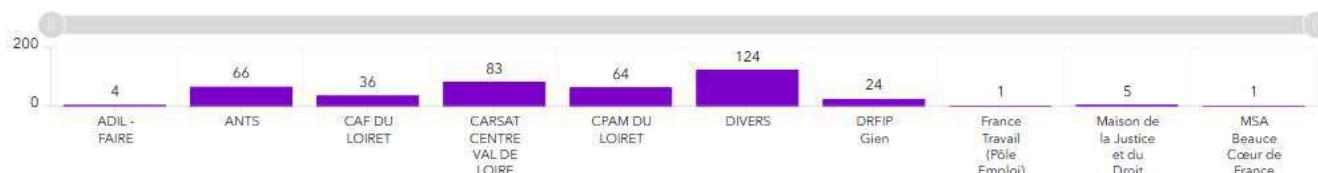


Conseiller occupé	6,86 %
Déroulement normal	83,33 %
Pb technique	2,94 %
Usager hors plage	5,88 %

Type de visite



Nombre d'accompagnements par organisme



Objectifs : proposer des solutions de mobilité aux publics empêchés

La communauté de communes est autorité **organisatrice des transports de second rang** (AO2) pour ce qui concerne les transports scolaires, en lien avec la région Centre-Val de Loire qui organise le service de transports Rémi.

La communauté de communes ne dispose pas de la compétence Mobilité au sens de la Loi d'orientation des mobilités (LOM) mais propose une offre de transports à destination de certains publics dans le cadre de sa compétence sociale :

- Les scolaires pour l'apprentissage de la natation
- Les scolaires pour les projets pédagogiques (culturels et sportifs),
- Les personnes sans moyen de transport pour les déplacements vers les marchés hebdomadaires de Briare et de Châtillon-sur-Loire
- Les jeunes pour se rendre à la piscine l'été (juillet)

Elle fait partie du bassin de mobilité du Giennois et à ce titre siège au comité des partenaires.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES

Une enveloppe de 100 000 €

Sorties pédagogiques et sportives pour les écoles

La communauté de communes assure le transport des élèves des écoles primaires dans le cadre de projets pédagogiques.

- Critères de prise en charge :
 - 2 sorties par an par classe et par année scolaire
 - A l'intérieur du territoire de la communauté de communes
 - Pour des sorties culturelles ou sportives et des échanges scolaires

Année scolaire 2024-2025 : **87 transports pour 3 464 élèves.**



Piscine tout au long de l'année pour les scolaires

La Communauté de communes assure le transport des élèves des écoles primaires du territoire vers les piscines de Briare et Belleville-sur-Loire.

Piscine pour les jeunes en juillet

La communauté de communes propose un service de transport vers la piscine de Briare durant les mois de juillet, le mercredi. Ce service concerne les accueils de loisirs, mais aussi les jeunes hors structure.

Des transports ont été également pris en charge pour les ALSH d'Autry-le-Châtel, de Beaulieu-sur-Loire et de Châtillon-sur-Loire.

- **Briare** : la communauté de communes organise deux circuits (La Bussière-Ouzouer et Thou-Faverelles-Bonny-Ousson) pour un coût annuel de 18 205 €.
- **Châtillon-sur-Loire** : deux circuits (Châtillon-hameaux et Pierrefitte-Cernoy-Saint Firmin) pour un coût annuel de 22 110 €.

AUTRES MOBILITES

La communauté de communes Berry Loire Puisaye s'implique dans les mobilités durables :

- ✓ Candidature pour l'expérimentation d'une offre d'autopartage avec la Région Centre-Val de Loire
- ✓ Soutien auprès de la Région pour le maintien du transport vers la gare de Briare (navette depuis Beaulieu et Bonny)
- ✓ Participation au schéma départemental des infrastructures de recharge de véhicules électriques et au schéma départemental de mobilité
- ✓ Motion de soutien à la ligne ferroviaire Orléans-Gien/Briare
- ✓ Communication auprès des usagers sur l'offre de transports régionale
- ✓ Participation au comité des partenaires Mobilité du Giennois
- ✓ Participation à la concertation pour la modernisation de l'axe SNCF Paris-Clermont-Ferrand
- ✓ Aménagements pour les vélos à l'étude



LE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE

La communauté de communes soutient les associations à l'aide d'un budget culture qui a été abondé en 2024 :

Aide au projet		Objet
2024		
Arteria	2 300,00 €	Projet peinture murale collège de Briare
Autrement Classique	5 630,00 €	Festival juillet 2024
Autrement classique	8 940,00 €	Soutien tout au long de la saison
Bureau du Classique	6 740,00 €	Soutien tout au long de la saison
Les pirates de l'air - Beez prod	5 500,00 €	10 spectacles sur le territoire - Pirates de l'air
Concert de poche	2 500,00 €	Concert 2024
Demain on change tout	5 600,00 €	Course triporteurs ANNULÉE / Manifestations à Briare, Châtillon, Ousson
L'Art de rien	4 000,00 €	L'hiver en couleurs + les beaux arts en bord de Loire
Mairie de Briare	2 854,00 €	Expo FRMJC
Cirqu'à cyclette	400,00 €	Course triporteurs 2 passages d'une heure ANNULÉE
Air de jeux	2 936,00 €	24/05/2024 à Briare dans le cadre des JO + 10h de médiation collèges
Théâtre escabeau	4 200,00 €	
TOTAL	51 600,00 €	



LE SOUTIEN AUX COMMUNES

La communauté de communes soutient la fête traditionnelle de la Saint Hubert par le versement d'une subvention de 1500 € versée à la commune organisatrice.

En 2024, c'est la commune de Châtillon-sur-Loire qui a pris en charge l'organisation de cette manifestation.



PACT
PROJET ARTISTIQUE ET
CULTUREL DE TERRITOIRE

Le portage du **PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire)** Intercommunal est une compétence exercée par la Communauté de Communes.

Le montant de la subvention régionale s'élève à **79 200 €** sur une dépense subventionnable de **220 000€** (coût artistique prévisionnel) ; cette subvention est reversée aux organisateurs des manifestations retenues dans le programme culturel (communes et associations).

Deux brochures ont été publiées (en janvier et en juillet). Elles présentent les manifestations de l'année 2024 sur l'ensemble du territoire intercommunal, en mettant l'accent sur celles du PACT mais également **les autres évènements à caractère culturel**.



LE SOUTIEN A L'ECOLE DE PIANO

La CCBLP a confirmé en 2024 son soutien à une action innovante, « **le piano fait école** », préfigurant la future Cité européenne du piano historique. L'objectif est de rendre accessibles les cours de piano au plus grand nombre grâce au concours de la Maison du Piano historique installée à Briare, qui a mis à disposition des pianos Erard dans les communes d'Ouzouer-sur-Trézée et de Bonny-sur-Loire et salarié un professeur de piano. Ce soutien s'élève à un montant de 14 000 € par an. Grâce à cette proposition, une quarantaine d'élèves a déjà pu s'initier ou se perfectionner au piano.

LA MICRO FOLIE



La communauté de communes a remporté en 2024 l'appel à projets pour la création d'une Micro-folie intercommunale qui s'installera en 2025 au château de Trousse Barrière à Briare.

Le conseil communautaire a validé le plan de financement prévoyant plus de 60 000 euros d'investissements avec une subvention de l'Etat de 24 000 €, ainsi que la prise en charge de 75% du poste de médiateur culturel.

CENTRE AQUATIQUE DES PRES GRIS A BRIARE

Le centre aquatique des Prés Gris est exploité par la société RECREA par voie de concession de service public, sous le nom commercial « L'Île Verte ».

La société RECREA a été reconduite en tant que gestionnaire au 1^{er} juillet 2024 pour un nouveau contrat de concession de 5 ans.

Elle perçoit une compensation de la part de la communauté de communes qui s'élève à **618 690 € en 2024 dont 42 700 € pour l'accueil des scolaires.**

Un comité de gestion composé d'élus et de technicien contrôle la gestion de cet établissement. Le comité de gestion s'est réuni 2 fois en 2024.

Malgré d'importants travaux de rénovation en 2020-2022, le centre aquatique présente plusieurs malfaçons et problèmes techniques récurrents qui ont entraîné le déclenchement d'une **procédure de référé-expertise**.

En janvier, une partie de la résine du fond du bassin a été refaite aux frais de l'entreprise responsable, à cause de l'apparition de taches.

En mai 2024, le spa a été fermé à cause de fissures dans la bâche tampon enterrée à l'extérieur, ainsi que de rayures dans la coque. Une expertise est toujours en cours à ce jour.

L'étanchéité de la toiture a été refaite en 2024.



La société RECREA remet chaque année son rapport d'activité qui est consultable au siège de la communauté de communes.

440 kilomètres de routes

La communauté de communes entretient la voirie d'intérêt communautaire : réfection des couches de roulements (tapis d'enrobé, ECF, point à temps), curage des fossés et mise à niveau des accotements, conformément au règlement de voirie adopté le 16 juillet 2019.

Les communes conservent le fauchage, l'élagage et le rebouchage des nids de poule, et ce sont les Maires qui exercent leurs pouvoirs de police en matière de circulation et de stationnement.

Le choix des voies à traiter se fait en étroite concertation avec les communes. Les travaux sont actuellement réalisés par l'entreprise Vauvelle dans le cadre d'un marché à bons de commande.

L'enveloppe totale consacrée à l'entretien de la voirie a représenté 786 885 € en 2024.

Adon :

VC de Boismorand 7 740,00€
VC du Rondeau 3 246,00€

VC d'Ousson 7 320,00€

Autry-le-Châtel :

VC 33 des Abruels 16 692,00€
VC 2 des Genets 61 728,00€
VC 36 la Volinière 6 234,00€
VC 26 la Souesmerie 4 812,00€
VC 8 la Chabinerie 35 430,00€

Cernoy-en-Berry :

VC Les Loups 12 514,80€
VC les Montagnes 28 676,40€
Châtillon-sur-Loire ;
VC 42 le Chesnet 12 681,00€
VC 9E les Quentins d'en Haut 17 712,00€

Beaulieu sur Loire :

VC 73 dit le Buisson 12 060,00€
VC 72 la Diarde 11 724,00€
VC 36 Chemin des 4 Chênes 12 000,00€
VC 40 des Henrions au Griffons 22 717,20€
VC 39 de la RD 926 au VC 37 16 516,20€
VC 21 de la Précenderie 31 368,00€
VC 45 Chemin du Val 5 880,00€
VC 101 Chemin de Belleville 3 599,16€
VC 43 les Gauvins 28 020,00€
VC 1 de Pierrefitte 2 982,00€

Dammarie-en-Puisaye :

VC 1 la Foucherie 8 220,00€
VC 9 la Viarderie 17 274,00€
VC 7 de Breteau 5 580,00€
VC la Tuilerie 2 230,00€
VC de Botteron 843,60€

Escrignelles :

VC 3 de La Bussière 7 788,00€
VC 5 de la Gazonne 7 740,00€

Faverelles :

VC 4 de Faverelles 28 2380,00€
VC la Fontaine des Veuves 14 580,00€

Feins-en-Gâtinais :

VC 4 d'Ouzouer à Châtillon 56 928,00€

Ouzouër-sur-Trézée :

VC 6 de la Gazonne 19 131,00€
VC 17 le grand Chaloy 30 144,00€
VC 16 de la Vauvrille 20 496,00€
VC 2 de la Ferme du Grand Rochoir
17 112,00€

Bonny-sur-Loire :

VC1 Bordebure rive des Bois 22 221,60€
VC3 du VC4 à VC5 11 460,00€

Breteau :

VC 2 de Breteau à Dammarie 3 132,00€

Briare :

VC de Venon 1 098,00€
VC du bois curé au chesnoy 15 276,00€

Pierrefite-ès-bois :

VC10 du Verdois/les Bonables 26 436,00€
VC le gros Bois/Bois joli 13 836,00€
VC la Ferrandière 14 901,60€
VC les Milleriaux 550,80€
VC le moulin Botton 1 839,60€

Saint Firmin-sur-Loire :

VC Beauregard 21 202,00€
VC le Chesnet 10 596,00
VC du Moulin à vent au Sassiers
14 580,00€
VC de la Blottièrre 10 344,00€

Thou :

VC 7 Les Brangers 4 020,00€
VC 6 la Jolive jusqu'à Vignelles 17 209,20€

LE PONT DU SAINT AUBIN – OUZOUER-SUR-TREZEE



Suite à l'inspection réalisé par le CEREMA (BE ANTEA Group) le pont du Saint Aubin a été classé en très mauvais état du fait de l'importance des affouillements. Des mesures de sécurité ont été mises en place avant la réhabilitation totale de cet ouvrage prévue en 2025-26.

SIEGE COMMUNAUTAIRE A BRIARE

Les locaux du siège communautaire devenaient trop exigus pour accueillir l'ensemble de l'équipe du fait des nouveaux services créés depuis quelques années. Les travaux d'extension ont débuté en septembre 2024 pour un coût global de 1 253 578 € HT.



Cette opération est financée grâce au concours financier de l'Etat (219 212 €) et du département du Loiret (438 425 €), le reste sur fonds propres.

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A CHATILLON-SUR-LOIRE

Afin d'améliorer le confort et la sécurité des usagers, des portes automatiques ont été installées pour un montant de 14 050 € HT.



CENTRE MEDICO-SOCIAL A CHATILLON-SUR-LOIRE

Les fenêtres ont été remplacées pour une meilleure isolation thermique et phonique, un investissement de 29 000 € HT.



OFFICE DE TOURISME TERRES DE LOIRE ET CANAUX

Une climatisation a été installée pour le confort de ce lieu très fréquenté l'été, pour un montant de 13 422 € HT.

La communauté de communes dispose d'équipements et de matériels qui sont mis à la disposition des communes (nacelle, broyeur, tarière...)



En 2024, plusieurs investissements ont été réalisés :

Un **broyeur de branches**, financé grâce à une subvention régionale via le Pays du Giennois, est mutualisé avec les communes.

Une **barge flottante** a été achetée pour les manifestations culturelles et artistiques sur l'eau.



Table des matières

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	
LE TERRITOIRE	2
LES COMPETENCES	2
LA GOUVERNANCE	3
LES ELUS COMMUNAUTAIRES	4
LES SERVICES	5
LES SERVICES SUPPORTS	6
LE SECRETARIAT GENERAL	6
REUNIONS DES INSTANCES	6
ACTES ADMINISTRATIFS.....	7
LES RESSOURCES HUMAINES	8
L'ACTIVITE DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES.....	8
Les temps forts en 2024	10
LE DIALOGUE SOCIAL	11
UN NOUVEAU SERVICE : LA PREVENTION	12
LE CONSEILLER DE PREVENTION MUTUALISE	12
LES ACTIONS DE PREVENTION	12
LES FINANCES	13
LES ACHATS PUBLICS	18
LA COMMUNICATION	20
LES SERVICES OPERATIONNELS	22
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	22
LES PARTENAIRES ECONOMIQUES.....	23
LE SPONSORING SPORTIF	24
LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES.....	25
LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.....	27
LES TEMPS FORTS DE 2024	28
Le plan de paysage des étangs de Puisaye.....	30
La sauvegarde du patrimoine fluvial et fluvestre.....	30
UNE RESSOURCE ESSENTIELLE : LA TAXE DE SEJOUR	31
L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE – L'URBANISME.....	32
LE SERVICE URBANISME	32
L'ACTIVITE DU SERVICE EN 2024	32
LES REALISATIONS 2024.....	33
L'ENVIRONNEMENT.....	34
LA GEMAPI, une compétence en deux volets	34
L'ASSAINISSEMENT	37
Vers un tarif unique	37

Un programme de travaux sur 10 ans.....

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.).....39

L'EAU POTABLE40

LE LOGEMENT ET LE CADRE DE VIE41

L'OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)41

EN ROUTE VERS UN PACTE TERRITORIAL « FRANCE RENOV »41

L'OPAH Renouvellement Urbain de Briare42

LE FONDS DE CONCOURS « COEUR DE VILLAGE ».....43

FONDS DE CONCOURS44

LA PETITE ENFANCE45

LES MULTIACCUEILS.....45

LE RELAIS PETITE ENFANCE ET LE GUICHET UNIQUE45

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ET LE SOUTIEN A LA PARENTALITE46

LA JEUNESSE.....47

L'ESPACE DE VIE SOCIALE ITINERANTE « BEE MOBILE ».....47

LA MISSION LOCALE48

LA RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS.....49

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.....50

L'ESPACE DE SERVICES PUBLICS ITINERANT.....51

L'ACTIVITE DU SERVICE EN 202451

LA MOBILITE52

LES TRANSPORTS SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES52

TRANSPORTS A DESTINATION DES MARCHES HEBDOMADAIRE.....53

AUTRES MOBILITES53

LA CULTURE.....54

LE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS DU TERRITOIRE54

LE SOUTIEN AUX COMMUNES54

LA SAISON CULTURELLE SOUTENUE PAR LA REGION.....55

LE SOUTIEN A L'ECOLE DE PIANO.....55

LA MICRO FOLIE.....55

LE CENTRE AQUATIQUE56

L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE57

LES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES.....59

LE MATERIEL COMMUNAUTAIRE60

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BERRY LOIRE PUISAYE

